ÉVALUATION

À MI-PARCOURS

CONTRAT DE VILLE

2015-2022

ANGERS – TRÉLAZÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CADRE DE VIE

COHÉSION SOCIALE

30 JUIN 2019

angersloiremetropole.fr

angers loire métropole
communauté d'agglomération

Les territoires prioritaires
d'Angers Loire Métropole

→ LA POLITIQUE DE LA VILLE VISE À RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET LES ÉCARTS DE DÉVELOPPEMENT ENTRE LES TERRITOIRES, À AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DE LEURS HABITANTS, EN DÉVELOPPANT UNE INTERVENTION PUBLIQUE RENFORCÉE DANS DES QUARTIERS URBAINS EN DIFFICULTÉ.

Elle concerne 8 quartiers prioritaires des villes d'Angers et de Trélazé, concentrant une proportion importante de ménages vivant sous le seuil de pauvreté : Beauval – Bédier – Morellerie, Belle-Beille, Grand-Pigeon, Grand-Bellevue, Hauts-de-Saint-Aubin, Monplaisir, La Roseraie, Savary.

C'est une politique publique globale, intervenant dans toutes les dimensions de la vie d'un habitant (urbaine, économique et sociale) :

> en matière de **cohésion sociale,** elle soutient des actions favorisant la réussite éducative, la lutte contre l'isolement, le renforcement du lien social, l'accès aux droits, etc.

> en matière **d'emploi,** la politique de la ville agit sur la levée des freins à l'emploi (mobilité, maîtrise de la langue, lutte contre les discriminations à l'embauche), la création d'activité et la mobilisation des réseaux d'entreprises pour les territoires, la découverte des métiers et le développement des 1res expériences de travail.

> en matière de **cadre de vie,** elle vise notamment à accompagner les mutations urbaines et sociales des quartiers, à améliorer le cadre de vie et la tranquillité publique.

S'appuyant sur l'expression des habitants pour mettre en place et inventer de nouvelles formes d'actions publiques, les actions financées par la politique de la ville ont pour objectif de corriger des inégalités en apportant un « plus » par rapport aux actions et politiques de droit commun. En cela, la politique de la ville est une politique d'exception, innovante et expérimentale.

Le Contrat de ville de l'agglomération angevine constitue le cadre d'action de la politique de la ville. **Il engage 16 signataires pour la période 2015-2022 :** l'État, la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, les villes d'Angers et de Trélazé, le Conseil régional, le Conseil départemental, l'Agence régionale de santé, la Caisse d'allocations familiales (Caf), l'Académie de Nantes, la Caisse des Dépôts et de consignations, Pôle emploi, Angers Loire Habitat, Soclova, Immobilière Podeliha et LogiOuest.

L'ÉVALUATION
UN PROCESSUS AU LONG COURS

Initialement signé pour la période 2015-2020, le Contrat de ville est prorogé jusqu'en 2022 (la loi de finances 2019).

Dès son adoption, le Contrat de ville prévoyait une évaluation au long cours. En effet, l'évaluation est un outil qui permet à l'ensemble des partenaires de :

> **constituer** un espace de dialogue pour croiser les avis et analyses des différents partenaires ;

> **rendre compte** de l'action, des financements ;

> **mesurer** les impacts des projets ;

> **prendre en compte** les évolutions des quartiers ;

> **éclairer** les décisions ;

> **réorienter** les politiques publiques menées par la Ville et ses partenaires.

ÉVALUATION À MI-PARCOURS
DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

▶ ANNEXES DANS LIVRET À PART

Sommaire

PAGE 04 MÉTHODE ET PRÉSENTATION

PAGE 06 CONTEXTE ET TERRITOIRE
Nouvelle géographie prioritaire
Observation des quartiers prioritaires

PAGE 10 PORTÉE DE L'APPEL À PROJETS
Portée de l'Appel à projets
Mise en œuvre des objectifs par quartier et par thématique
Articulation avec le droit commun

PAGE 16 CONSEILS CITOYENS

PAGE 18 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – EMPLOI
Observation/Objectifs
Déploiement des actions
Résultats et impacts

PAGE 24 COHÉSION SOCIALE
Objectifs
Déploiement des actions
Résultats et impacts
Le Programme de réussite éducative

PAGE 30 CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN
Gestion urbaine de proximité
Sécurité et Tranquillité publique
Nouveau programme de rénovation urbaine

PAGE 38 TRANSVERSAL
Jeunesse
Égalité femmes/hommes
Lutte contre les discriminations

PAGE 40 GOUVERNANCE ET INGÉNIERIE
Mobilisation de l'ingénierie au service du projet
Gouvernance à l'épreuve du réel

PAGE 42 SYNTHÈSE
Évaluation à mi-parcours du Contrat de ville 2015-2022

PAGE 44 VERS UN CONTRAT DE VILLE RENOUVELÉ 2019-2022

Méthode et présentation
de l'évaluation mi-parcours 2015-2022

→ EN 2016, L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE ANGERS – TRÉLAZÉ SE RÉUNISSAIT POUR COCONSTRUIRE UN RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Cet outil s'est déployé depuis, notamment sur le pilier Développement économique – Emploi, donnant à voir la consolidation des actions, la mobilisation des porteurs de projets et l'impact auprès des publics des quartiers prioritaires.

La valorisation des actions les plus emblématiques, une collecte régulière des données et l'édition d'un rapport d'activités annuel sont autant de productions qui nous fournissent aujourd'hui une matière pour analyser les programmes et actions déployés et la mise en œuvre de notre organisation.

Ces productions ont été partagées dans le cadre des différentes instances du Contrat de ville et s'articulent avec l'observation des quartiers prioritaires produite par l'Aura (Agence d'urbanisme de la région angevine).

Nous arrivons aujourd'hui à mi-parcours de notre contrat, avec l'obligation de produire une évaluation, afin de réajuster la stratégie déployée et actualiser la programmation.

Cette évaluation est l'occasion de relire notre Contrat de ville au regard des nouvelles orientations ministérielles.

MÉTHODE PROPOSÉE POUR L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

Production d'un rapport présentant 9 grands chapitres, avec pour chacun des chapitres, une fiche synthétique présentant les principaux indicateurs, des analyses, des enseignements et des propositions. Des documents annexes détaillent le contenu de ces éléments, sous forme de planches ou de tableaux.

Cette production est assurée par la mission Évaluation d'Angers Loire Métropole, garantissant une méthode et une rédaction objectivées.

Ce rapport s'appuie sur une analyse produite dans plusieurs ateliers et des préconisations partagées :

> en comité technique réunissant l'État, les deux villes, le Conseil départemental, la Caisse d'allocations familiales et Angers Loire Métropole ;

> lors des assises réunissant l'ensemble des parties prenantes : porteurs de projets, conseils citoyens, institutions, acteurs de quartier ;

> avec les conseils citoyens.

Ce cadre d'échanges permet de renforcer la compréhension mutuelle des enjeux portés par chaque thématique et consolide le partenariat.

Une planche synthétique permet de fixer les propositions pour la 2e phase de ce Contrat de ville 2019-2022.

LES OUTILS POUR SUIVRE LE CONTRAT DE VILLE ANGERS TRÉLAZÉ

OBSERVATION PARTAGÉE

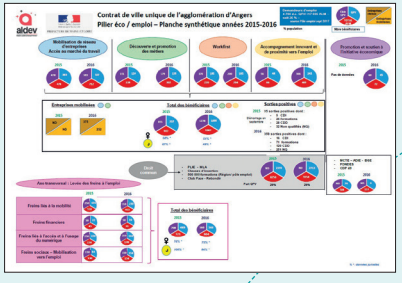

FORMALISATION DES ENJEUX ET OBJECTIFS

DÉFINITION DU PLAN D'ACTIONS

MISE EN ŒUVRE

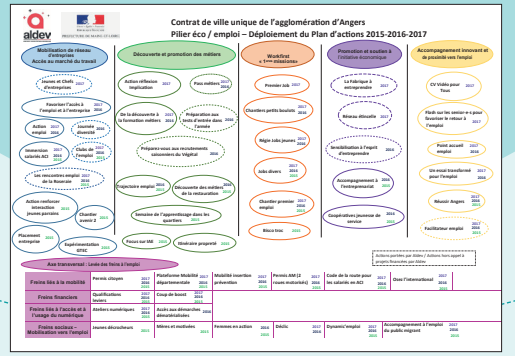

BILANS ÉVALUATIONS

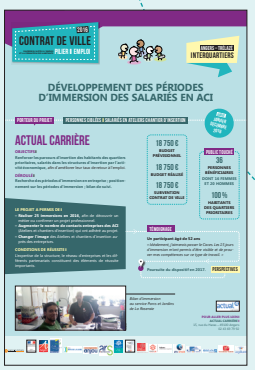

CONSEILS CITOYENS

CONSEILS CITOYENS

Nouvelle géographie prioritaire | *Impacts et dynamiques*

Repérage des ilots sensibles

Niveau de vie médian par carreau
Carte réalisée par L'Insee des Pays de la Loire : les quartiers de la politique de la ville

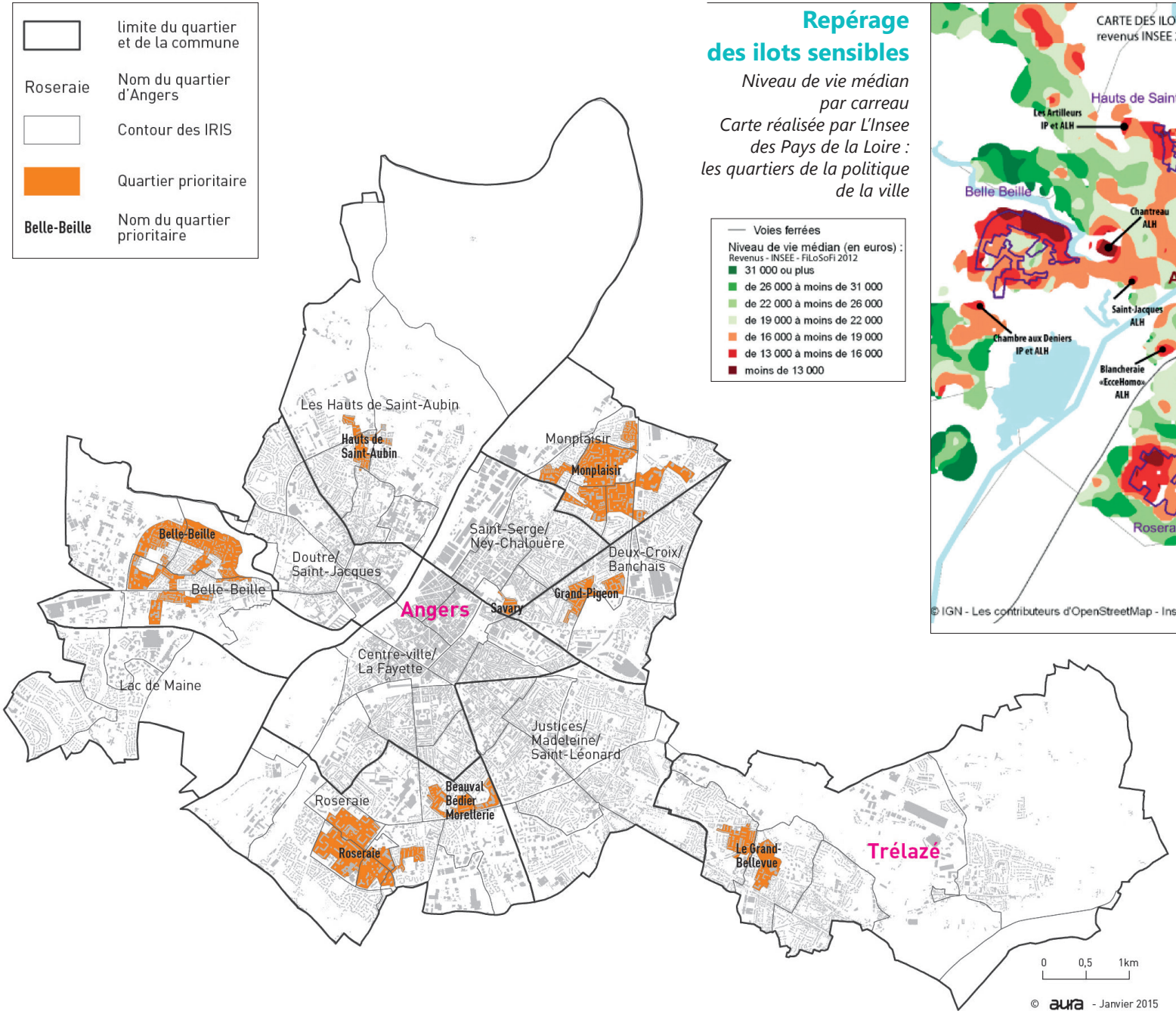

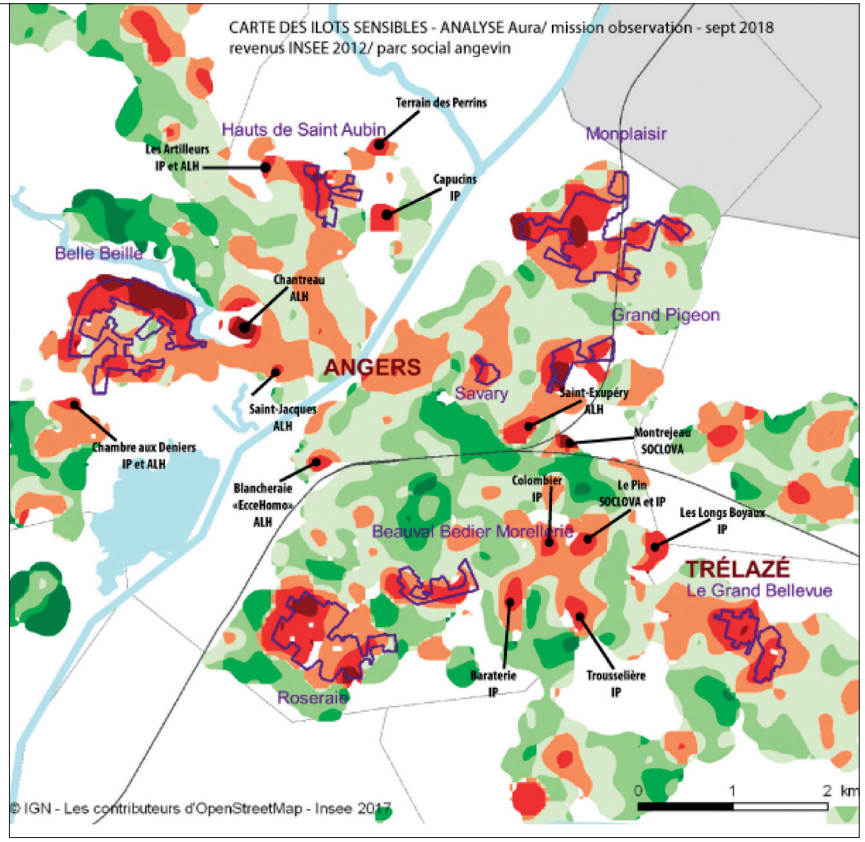

Quartiers prioritaires	Nombre d'habitants
Belle-Beille	6 236
Monplaisir	7 402
Bédier – Beauval Morellerie	2 286
La Roseraie	8 904
Savary	1 375
Grand-Pigeon	2 642
Hauts-de-Saint-Aubin	1 450
Grand Bellevue	2 169
TOTAL	**32 464**
TOTAL ALM	**272 124**

Insee population 2013

QUESTIONS ÉVALUATIVES

LA POLITIQUE DE LA VILLE A ÉTÉ RECENTRÉE SUR UN NOMBRE RÉDUIT DE QUARTIERS PRIORITAIRES →

QUELS SONT LES IMPACTS PAR RAPPORT AU PRÉCÉDENT CONTRAT ?

QUE SONT DEVENUS LES TERRITOIRES DE VEILLE, LES « QUARTIERS VÉCUS » ?

QUELLES DYNAMIQUES POUR LES NOUVEAUX QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Éléments clés – Définition

Depuis la loi du 21 février 2014, une nouvelle géographie prioritaire plus resserrée (1 296 quartiers contre 2 492 – France métropolitaine) a pris la suite des zones urbaines sensibles et des quartiers concernés par les CUCS dont les périmètres se superposaient et pour lesquels 3 niveaux d'intervention étaient affectés (intervention massive, mobilisation de moyens spécifiques, prévention).

Pour délimiter les nouveaux quartiers prioritaires, la méthode proposée par l'Insee a été de diviser la France en carrés de 200 m sur 200 m, selon la technique du carroyage. Cette nouvelle géographie prioritaire s'appuie sur 2 indicateurs simples : un nombre d'habitants supérieur à 1 000 ; une majorité d'entre eux disposant d'un revenu inférieur à 60 % du revenu médian métropolitain. Les carreaux où plus de la moitié des habitants vit avec un revenu fiscal inférieur à 60 % du revenu médian national (11 250 € par an) ont ainsi été repérés.

La géographie prioritaire a été arrêtée par décret le 31 décembre 2014, après une concertation locale pour la métropole. Pour ces quartiers, l'État, les villes et l'ensemble des partenaires du Contrat de ville mobilisent, de manière renforcée, leurs moyens au service de l'emploi, du développement économique, de la cohésion sociale et du cadre de vie et associent les habitants et usagers à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de ville unique.

Le pilier Cadre de vie intègre le Programme de rénovation urbaine qui concerne les quartiers prioritaires présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. L'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru) a retenu 200 quartiers « d'intérêt national » et 55 quartiers d'intérêt régional.

Éléments d'analyse

- **Pour le territoire d'Angers Loire Métropole, le nombre de sites prioritaires est passé de 12 à 8.** Les 5 quartiers de rang 3 du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) ne sont plus dans la géographie prioritaire, tandis que 2 nouveaux quartiers y sont entrés (Bédier – Beauval – Morellerie et Savary). Dans ces 2 quartiers, le Contrat de ville intervient donc depuis 3 ans et a permis la mise en place de projets, qu'il convient de conforter et de développer.
  Les quartiers conservés ont vu leur périmètre réduit notamment autour du seul parc locatif social. Cela permet une concentration des moyens, avec toutefois un risque de stigmatisation plus prononcée. Certaines problématiques ne peuvent être par ailleurs traitées qu'à une échelle plus large que le seul quartier prioritaire resserré, notamment celle de l'emploi.
- Parmi les 8 quartiers prioritaires, 2 ont été retenus par l'ANRU au titre du Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) : Belle-Beille et Monplaisir.
- **Des habitants et usagers sont mobilisés au sein des conseils citoyens** pour contribuer à la mise en œuvre du Contrat de ville et à l'élaboration des Projets de renouvellement urbain sur Belle-Beille et Monplaisir. Dans ces deux quartiers, des Maisons du projet permettent aux habitants de s'informer et de participer au NPNRU.
- Les quartiers non maintenus dans la nouvelle géographie prioritaire restent des territoires de veille pour l'observation nationale et les anciens périmètres des quartiers maintenus sont considérés comme les « quartiers vécus » incluant notamment les équipements de proximité.
- Sur le territoire d'ALM, la cartographie par carreau de la part des ménages pauvres réalisée par l'Insee a fait apparaitre des « îlots sensibles » pour partie inscrits dans les quartiers de veille auxquels les signataires du Contrat de ville prêtent une attention particulière. Ces quartiers sont notamment composés de logements en locatifs sociaux anciens présentant des niveaux de loyers bas.

DOCUMENTS DISPONIBLES

> *Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine*
> *Nouveaux regards sur les quartiers (Aura – Avril 2015)*
> *Le Contrat de ville unique d'ALM : http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/domaines-d-intervention/solidarites/le-contrat-de-ville/index.html*

ET DEMAIN ?

→ À mi-parcours, alors que le contexte économique commence juste à s'améliorer, la situation des populations des quartiers prioritaires a peu évolué, nécessitant une poursuite des interventions.

→ Renforcer la capacité des acteurs et des habitants pour intervenir dans les quartiers, notamment de veille et les ilots sensibles.

→ L'inclusion des quartiers et de leurs habitants dans la ville et la Communauté urbaine reste un enjeu majeur qui implique des liens entre la politique de la ville et les autres dispositifs relevant de tous les partenaires. Il s'agit de tenir compte des spécificités de chaque quartier tout en gardant une vision globale permettant une mutualisation des moyens, des actions, des opérateurs…

Assises de la politique de la ville – Édition Novembre 2018

Les quartiers prioritaires d'Angers Loire Métropole

8 Quartiers prioritaires

POPULATION *Insee 2010-2013*

32 464 POPULATION 2013

PAUVRETÉ/PRÉCARITÉ *CAF 31.12.2017*

10 814 ALLOCATAIRES / 24 200 PERSONNES COUVERTES

- % ALLOC CAF AU RSA SEUL
- % ALLOC CAF AVEC PPA ET RSA
- % ALLOC CAF AVEC PPA SEULE
- AUTRES

RSA : REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVITÉ
PPA : PRIME POUR L'ACTIVITÉ

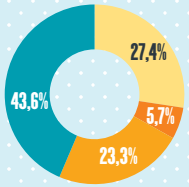

56%

ÉDUCATION *Effectifs scolaires 1er degré – IA RENTRÉE 2018*

4 081 2012

4 540 2017

+459 VARIATION BRUTE 2012-2017

DEMANDE D'EMPLOI *Pôle emploi – 1er janvier 2018*

4 869 NB DEMANDEURS D'EMPLOI CAT A AU 1ER JANVIER 2018

37,8% DE CAT A DONT FAIBLE OU AUCUNE FORMATION

55% DE CAT A DONT FEMMES

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX *(RPLS 2017)*

12 993 NB LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (LLS) AU 01.01.2017

43,1% LLS BAS LOYER

Angers Loire Métropole

POPULATION *Insee 2010-2013*

272 124 POPULATION 2013

PAUVRETÉ/PRÉCARITÉ *CAF 31.12.2017*

71 902 ALLOCATAIRES / 158 012 PERSONNES COUVERTES

- % ALLOC CAF AU RSA SEUL
- % ALLOC CAF AVEC PPA ET RSA
- % ALLOC CAF AVEC PPA SEULE
- AUTRES

RSA : REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVITÉ
PPA : PRIME POUR L'ACTIVITÉ

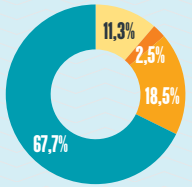

32%

ÉDUCATION *Effectifs scolaires 1er degré – IA RENTRÉE 2018*

25 944 2012

27 137 2017

+1 193 VARIATION BRUTE 2012-2017

DEMANDE D'EMPLOI *Pôle emploi – 1er janvier 2018*

18 368 NB DEMANDEURS D'EMPLOI CAT A AU 1ER JANVIER 2018

23,5% DE CAT A DONT FAIBLE OU AUCUNE FORMATION

50,3% DE CAT A DONT FEMMES

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX *(RPLS 2017)*

35 661 NB LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (LLS) AU 01.01.2017

30,1% LLS BAS LOYER

RSA >Revenu de Solidarité Active ■ **PPA** >Prime d'Activité ■ **LLS** >Logement Locatif Social (HLM) ■ **DE** >Demandeur d'Emploi ■ **CAT. A** >Personne sans emploi en cours, à la recherche d'un emploi

QUESTIONS ÉVALUATIVES

QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE TERRITORIAL, À L'ÉCHELLE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, DES QUARTIERS ET DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ? QUELS IMPACTS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV) ?

DE NOUVELLES PROBLÉMATIQUES ONT-ELLES ÉMERGÉ ?

Chiffres et éléments clés

En 2013, la population des 8 quartiers prioritaires d'Angers Loire Métropole est d'environ 32 500 habitants, soit 12 % de la population de la communauté urbaine (sans Loire Authion). L'inscription en quartier prioritaire s'appuyant sur le critère de bas revenus, les caractéristiques socio-démographiques des ménages des quartiers prioritaires se distinguent très nettement de celles de l'ensemble des ménages d'Angers Loire Métropole. Par ailleurs, ces quartiers sont majoritairement composés de logements locatifs sociaux dont les caractéristiques sont également distinctes de celles du parc de logements d'ALM. Enfin, ce sont des quartiers résidentiels comptant peu d'emplois et d'activités économiques.

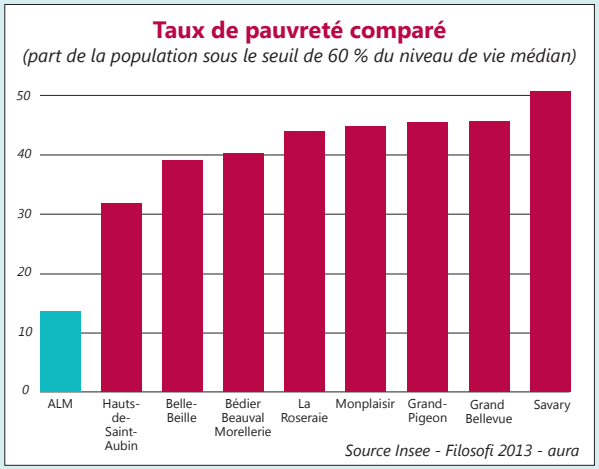

Éléments d'analyse

- **Pour le territoire d'Angers Loire Métropole, le nombre de sites prioritaires est passé de 12 à 8.** La population d'Angers Loire Métropole présente une grande diversité sociale, dans un contexte de croissance démographique associée au vieillissement de la population. Les quartiers prioritaires se distinguent par des caractéristiques marquées :
  - fragilité des ménages, dont la moitié bénéficie du RSA et/ou de la PPA ;
  - difficultés éducatives avec une baisse de la mixité scolaire, des collèges en perte d'attractivité (Debussy, Lurçat, Vilar), des résultats en collège très inférieurs à ceux du département (hors Rabelais).
- **La population des quartiers prioritaires est plus fortement exposée au chômage** (28 % des chômeurs d'ALM pour 12 % de la population). Un certain nombre s'engage dans la création de micro-entreprises, cette dynamique n'est cependant pas physiquement visible dans les quartiers.
- En termes de mobilité, alors que l'offre a été stable, l'usage des transports collectifs s'est accru entre 2012 et 2016, après la mise en service de la 1re ligne du tramway. Avec, la mise en service de la 2e ligne de tramway en 2022, tous les quartiers prioritaires seront desservis.
- **Les quartiers prioritaires comptent 38 % des logements locatifs sociaux d'Angers Loire Métropole :** les 7 quartiers prioritaires d'Angers, 50 % de ceux d'Angers et du Grand Bellevue, 38 % de ceux de Trélazé. Ces logements sont essentiellement des logements en collectif, de grande typologie (T4 et plus), datant des années 1970 et présentant les niveaux de loyer parmi les plus bas (51 % des logements à bas loyer d'ALM sont situés dans les 8 quartiers prioritaires). Hors renouvellement urbain et/ou densification comme dans le quartier Hauts-de-Saint-Aubin, il y a peu d'opportunités pour la production neuve.

DOCUMENTS DISPONIBLES

> *Baromètre des quartiers d'Angers et Portrait du quartier Le Grand Bellevue – Trélazé*
> *Typologie des quartiers prioritaires (observatoire national) : http://www.cget.gouv.fr/actualites/l-observatoire-publie-son-2e-rapport#Typologies*
> ***Détail des indicateurs pour chaque quartiers prioritaires (Annexes)***

ET DEMAIN ?

Au-delà des indicateurs d'observation obtenus localement et par le biais de l'observatoire national, les quartiers peuvent faire l'objet de zooms particuliers.

→ 5 quartiers prioritaires (La Roseraie – Bédier-Beauval-Morellerie – Grand-Pigeon – Hauts-de-Saint-Aubin – Le Grand Bellevue) ont connu des opérations de renouvellement urbain d'ampleur. L'observation devra viser à étudier le maintien de la qualité urbaine et le fragile équilibre social en place.

→ Les 2 quartiers Belle-Beille et Monplaisir entrent dans une phase de renouvellement urbain qui doit contribuer à leur requalification, et avec l'arrivée du tramway en 2022 à leur meilleure connexion avec les autres quartiers angevins. L'observation s'articulera avec celle du NPNRU (indicateurs incontournables de l'ANRU).

→ Les quartiers Grand Bellevue (Trélazé) et Savary (Angers) doivent faire l'objet d'un suivi particulier sur les évolutions de population (attributions et sorties du parc locatif social, ventes dans les copropriétés). Ce suivi s'inscrit notamment dans la Conférence intercommunale d'équilibre territorial qui fixe des objectifs d'attribution à l'ensemble des communes d'Angers Loire Métropole.

Portée de l'Appel à projets *du contrat de ville*

QUESTIONS ÉVALUATIVES

DEPUIS 2015, COMBIEN D'ACTIONS ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE ? POUR QUELS BUDGETS ?
COMMENT LES ACTIONS SE SONT-ELLES RENOUVELÉES ?

Chiffres et éléments clés

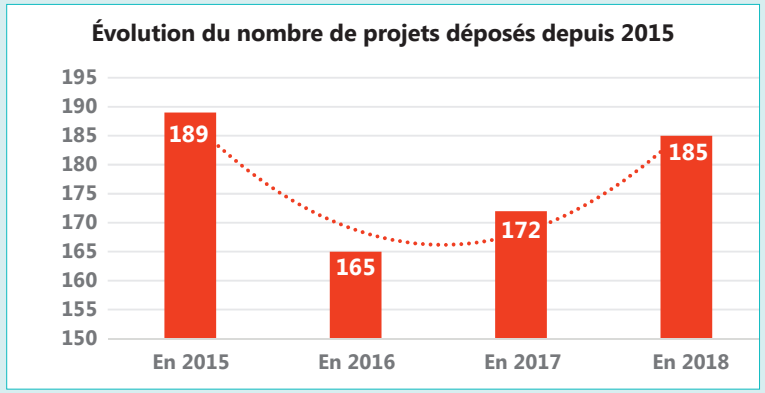

Typologie des actions déposées

Renouvellement des actions en 2017
Base : entre 130 et 150 projets

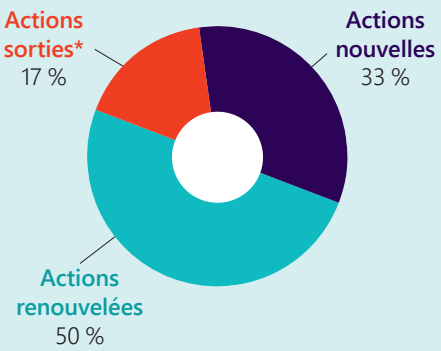

Actions sorties : *actions ponctuelles ; actions non reconduites ; actions ayant intégré le droit commun*

Contributions 2017 des principaux financeurs

Hors Programme de réussite éducative (PRE)
Total : 1 930 650 €

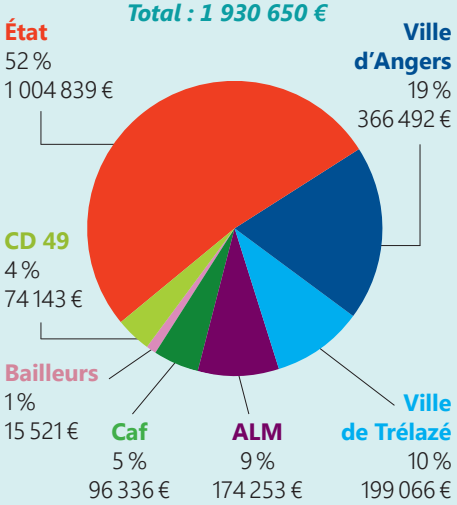

Chiffres et éléments clés

		Crédits spécifiques	Droit commun
2018	2 062 628 €	1 705 240 €	357 388 €
2017	1 930 650 €	1 541 583 €	389 067 €
2016	1 889 563 €	1 478 381 €	411 182 €
2015	*Modes de calculs de la 1re année différents des années suivantes : comparaisons impossibles*		

Éléments d'analyse

Points forts

- On constate une forte mobilisation des crédits d'État et des partenaires, à la fois sur les crédits spécifiques et la mobilisation du droit commun. Les financements alloués à la politique de la ville, au contraire de nombreuses autres politiques publiques, n'ont pas été concernés par la baisse des crédits.
- La mobilisation du droit commun a été recherchée en priorité, conformément aux orientations gouvernementales (19 % des crédits mobilisés en 2018).
- La dimension partenariale du Contrat de ville permet de répondre aux besoins des habitants dans leur globalité sur des thématiques multiples et variées.

Parmi les actions déposées

- **Plus d'un tiers sont des actions nouvelles.** La politique de la ville a en effet vocation à permettre l'innovation et l'expérimentation de nouvelles modalités d'intervention. Si ces actions expérimentales font leurs preuves et sont amenées à être pérennisées, elles sont vouées à terme, quand cela est possible, à être financées via des crédits de droit commun et à sortir de la programmation annuelle politique de la ville.
- **50 % des actions soutenues sont renouvelées.** Plusieurs motifs à ce renouvellement : une partie de ces actions nécessite d'être confortée avec un soutien prolongé au titre de l'appui à l'innovation ; une autre partie de ces actions a fait ses preuves et aurait vocation à sortir de la politique de la ville. Cependant, certains financeurs n'ayant pas pu mobiliser de droit commun pour soutenir ces projets, ceux-ci restent inscrits dans les programmations « Contrat de ville ».
- **Parmi les actions qui sortent de la politique de la ville,** il s'agit, pour une part, d'actions qui ont intégré le droit commun, et d'autre part, d'actions qui se sont arrêtées ou ont fait l'objet de réorientations.

Points faibles/à améliorer

- L'Appel à projets annuel mobilise peu de nouveaux porteurs de projets.
- Des actions expérimentées dans le cadre du Contrat de ville ont montré leur intérêt, sont devenues structurantes pour le territoire, mais peinent à lever des financements de droit commun et à sortir de la politique de la ville.

Répartition des actions *par quartier*

QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT SE DÉPLOIE L'ACTION DANS LES QUARTIERS EN S'ADAPTANT AUX BESOINS DES HABITANTS, TOUT EN PRENANT EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS DU PARTENARIAT LOCAL ?

ANNÉE 2017	PILIERS			TOTAL
	Cohésion sociale	Cadre de vie Renouvellement urbain	Emploi Développement économique	
Inter quartiers	15	2	23	40
Grand Bellevue	25	1	5	31
Monplaisir	15	–	1	16
Bédier – Beauval – Morellerie	1	–	–	1
Belle-Beille	11	4	1	16
Grand-Pigeon	5	–	–	5
Hauts-de-Saint-Aubin	8	2	–	10
La Roseraie	8	–	–	8
Savary	4	–	–	4
Les territoires de veille*	3	–	–	3
TOTAL	**95**	**9**	**30**	**134**

** Les territoires de veille sont les quartiers qui relèvent d'un « zonage politique » de la ville, mais qui ne correspondent pas aux caractéristiques d'un quartier prioritaire dans la nouvelle génération de la politique de la ville, au 1er janvier 2015. Ils peuvent faire l'objet de dépôt de projets dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, mais ne peuvent plus mobiliser des crédits spécifiques de l'État depuis 2017.*

Éléments d'analyse

Certaines actions sont menées à une échelle inter-quartiers ; près de 15 % concernent l'ensemble des 8 quartiers prioritaires de l'agglomération. Elles s'inscrivent essentiellement sur le pilier Développement économique et emploi pour lequel les interventions sont travaillées davantage à l'échelle du bassin d'emploi plutôt qu'à l'échelle micro du quartier.

Le nombre de projets varie d'un quartier à l'autre. Cela dépend à la fois de la taille du quartier, des dynamiques de développement à l'œuvre sur le territoire, du nombre d'acteurs présents, des crédits mobilisés et de la pertinence des projets déposés. La clé de répartition des financements CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) entre Angers et Trélazé, telle que définie par ALM, conduit ainsi au développement d'un plus grand nombre de projets au Grand Bellevue.

La répartition et la caractérisation des actions déployées dans les différents quartiers

La répartition des actions financées par la politique de la ville présente à la fois des constantes et des différences :

- les enjeux éducatifs et de vie sociale sont fortement représentés et financés dans le cadre du Contrat de ville dans l'ensemble des quartiers et s'ajoutent aux Programmes de réussite éducative ;
- l'accès aux droits et les savoirs de base sont davantage développés dans les territoires les plus fragiles, avec la présence forte de populations allophones ;
- les actions sont aussi dépendantes de la présence de porteurs de projets impliqués dans le tissu associatif et le partenariat de quartier ;
- les actions-emplois se développent majoritairement à l'échelle d'Angers Loire Métropole avec des initiatives relayées dans les quartiers en proximité ;
- les quartiers en NPNRU (Monplaisir et Belle-Beille) ou en aménagement urbain (Les Hauts-de-Saint-Aubin) développent un nombre croissant d'actions en lien avec leur projet urbain, les concertations, la mobilisation des habitants, les actions culturelles.

ÉLÉMENTS SAILLANTS

- **Belle-Beille** → Les actions mises en œuvre dans le quartier de Belle-Beille sont en lien avec le projet de rénovation urbaine, notamment des actions à vocation culturelle autour de la mémoire du quartier. Un partenariat avec le Campus permet de proposer des terrains d'expérimentation sociale entre les habitants, les étudiants et les enseignants.
- **Monplaisir** → De nombreuses actions mises en œuvre par des porteurs de projets associatifs fortement implantés dans le quartier, essentiellement sur la cohésion sociale. Le volet éducatif est mis en valeur avec des actions sur la réussite éducative et la parentalité. Des actions sont développées dans le cadre du NPRU ; elles ont pour objectif d'associer les habitants tant dans la concertation que dans la co-construction du projet urbain.
- **Deux-Croix – Banchais** → Le partenariat privilégié avec les 2 maisons de quartier Marcelle Menet et Les Banchais, permet de déployer des actions dans l'ensemble des ilots du quartier, au-delà des actions Contrat de ville.
  Une attention particulière est portée aux familles étrangères ne maitrisant pas la langue française, en lien avec la réussite éducative, et l'accès aux droits.
- **Savary** → Nouveau territoire de la politique de la ville, ce quartier enclavé en centre-ville, ne bénéficie pas de la logistique associative des autres territoires. Le partenariat se construit peu à peu, avec une forte implication de la Ville d'Angers pour impulser et coordonner les actions. Le droit commun est particulièrement mobilisé.
- **La Roseraie** → De nombreuses actions sportives et culturelles sont menées avec des partenaires qui ont le souci d'agir dans le quartier et de sortir les habitants du quartier. La présence forte des équipements publics en coeur de quartier favorise un accès aux loisirs et à la culture.
- **Bédier – Beauval – Morellerie** → Les dynamiques de développement social engagées dans ce nouveau territoire de la politique de la ville sont encore émergentes et doivent être confortées. Le quartier bénéficie pour partie des actions développées sur le grand quartier La Roseraie. Plusieurs associations d'habitants se sont créées récemment pour développer des actions autour du lien social.
- **Les Hauts-de-Saint-Aubin** → Les actions sont particulièrement orientées sur l'aménagement du nouveau quartier et les liens entre les anciens et nouveaux habitants. Le partenariat privilégié avec la Maison de quartier permet de développer des actions à vocation culturelle, mobilisant les jeunes du quartier.
- **Le Grand Bellevue** → De nombreuses actions sont développées sur la cohésion sociale, notamment en direction de la jeunesse, axées sur les loisirs et la culture. Les actions-emploi sont orientées vers de l'accompagnement de proximité qui mobilise les demandeurs d'emploi pour les mettre notamment en relation avec les entreprises du « Club partenaires » de Trélazé. Une vigilance particulière a été soulignée par le Conseil citoyen de Trélazé sur la sensibilisation des habitants aux biens communs, à l'entretien des espaces communs, à la préservation du cadre de vie.

Répartition des projets *par thématique*

QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT SE RÉPARTISSENT LES ACTIONS ENTRE LES DIFFÉRENTES PRIORITÉS ?

COMMENT LES ACTIONS DE DROIT COMMUN S'ARTICULENT-ELLES AVEC CELLES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Chiffres et éléments clés

Financements des actions de 2015 à 2018

- Les financeurs mobilisent des enveloppes qui varient peu.
- Les fluctuations entre 2016, 2017 et 2018 proviennent essentiellement des mobilisations des fonds État, avec des abondements exceptionnels (2018) ou des gels en cours d'année (2017).
- Le nombre de projets déposés varie peu d'une année à l'autre.

Répartition des actions par pilier

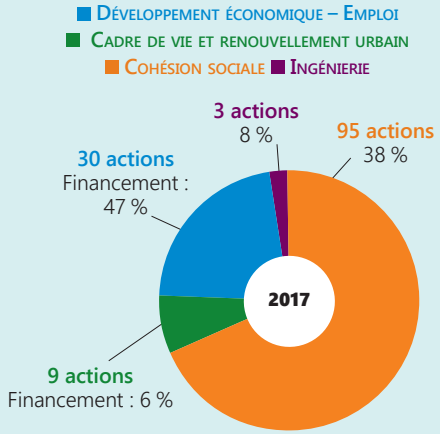

		2015	2016	2017	2018
COHÉSION SOCIALE	Projets soutenus	87	92	95	105
	Financement crédits spécifiques	616 651 €	655 972 €	611 699 €	814 228 €
	Financement droit commun	*	161 192 €	123 370 €	100 780 €
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	Projets soutenus	12	5	9	9
	Financement crédits spécifiques	96 721 €	40 245 €	99 661 €	103 578 €
	Financement droit commun	*	61 692 €	16 685 €	5 500 €
EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Projets soutenus	35	33	30	40
	Financement crédits spécifiques	671 073 €	686 684 €	743 100 €	738 762 €
	Financement droit commun	*	180 152 €	173 925 €	181 570 €
INGÉNIERIE	Projets soutenus	3	3	3	2
	Financement crédits spécifiques	*	95 480 €	93 959 €	48 672 €
	Financement droit commun	*	8 146 €	68 251 €	69 538 €
	TOTAL Projets soutenus	**137**	**133**	**137**	**156**
	TOTAL Crédits spécifiques	1 706 039 €	1 478 381 €	1 548 419 €	1 705 240 €
	TOTAL Droit commun	*	411 182 €	382 231 €	357 388 €
	TOTAL	*	**1 889 563 €**	**1 930 650 €**	**2 062 628 €**

** La prise en compte des financements du droit commun modifie les années suivantes : pas de comparaison possible*

Éléments d'analyse

- **Le pilier Cohésion sociale compte le plus grand nombre de projets développés** (69 % des projets soutenus, contre 21 % sur le pilier Emploi).

  Il regroupe en effet de nombreux champs d'intervention (réussite éducative, parentalité, accès aux droits, lien social, citoyenneté...) et mobilise fortement les associations de quartier. Certaines thématiques sont très largement investies : le lien social, l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs.

  Au contraire, d'autres enjeux identifiés dans le Contrat de ville suscitent aujourd'hui peu de réponses de la part des porteurs de projets : l'accompagnement du vieillissement, l'apprentissage du français, la lutte contre le non-recours, la prévention des violences notamment des violences faites aux femmes, la lutte contre les discriminations et les actions concernant l'amélioration du cadre de vie.

  Plusieurs raisons à cela : mobilisation du droit commun, actions portées par des bénévoles et/ou peu de porteurs de projets investis dans le domaine.

- **C'est le pilier Emploi qui mobilise la part la plus importante des crédits** (47 % des financements mobilisés contre 38 % pour la Cohésion sociale et 7 % pour le Cadre de vie).

  L'emploi est en effet un des objectifs prioritaires du Contrat de ville. Les actions mises en place concernent pour partie de l'accompagnement individuel et sont, à ce titre, plus coûteuses que les actions collectives davantage développées sur les 2 autres piliers.

  Sur les 9 objectifs opérationnels définis, 4 n'ont pas été traités dans le cadre de l'Appel à projets, soit parce qu'ils relèvent davantage du droit commun renforcé et d'autres politiques ou dispositifs (financements de l'économie sociale et solidaire, actions portées dans le cadre du NPNRU) ou bien parce que les objectifs sont peu opérants ou redondants.

- **Le pilier Cadre de vie apparait davantage en retrait dans la mobilisation des crédits spécifiques.**

  En effet, les actions qui relèvent de ce champ relèvent des politiques d'aménagement, des programmes de renouvellement urbain ou de mesures spécifiques mises en place par les directions techniques des collectivités et des bailleurs sociaux.

DOCUMENTS DISPONIBLES

> ***Quelques exemples d'actions illustrées par quartier prioritaire (Annexes)***
> *Rapports d'activités du Contrat de Ville.*
> *Site Internet d'Angers Loire Métropole :*
> *http://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/contrat-de-ville/index.html*
> *Vidéos*

Répartition des actions financées *par objectifs opérationnels en 2017*

PILIER COHÉSION SOCIALE

NOMBRE D'ACTIONS 95*

VIVRE ENSEMBLE
- 19 Densifier les solidarités
- 7 Établir des relations avec les habitants isolés
- 2 Accompagner le vieillissement
- 3 Soutenir le tissu associatif
- 19 Valoriser positivement l'image des quartiers

ACTIONS ÉDUCATIVES LOISIRS – SPORTS – CULTURE
- 30 Garantir l'accès à la culture aux sports et aux loisirs
- 4 Assurer l'attractivité des équipements
- 5 Mener des actions en direction des jeunes exposés à la délinquance
- 4 Accompagner la parentalité

SAVOIRS DE BASE ET CITOYENNETÉ
- 11 Agir pour la réussite éducative et contre le décrochage scolaire
- 12 Encourager l'insertion socioprofessionnelle des jeunes
- 2 Favoriser l'apprentissage du français
- 3 Valoriser la jeunesse et son « Pouvoir agir »

ACCÈS AUX DROITS
- 3 Lutter contre le non-recours
- 11 Développer la prévention et la promotion de la santé
- 2 Répondre aux besoins des habitants cumulant plusieurs difficultés
- Améliorer la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales et aides aux victimes

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EMPLOI

NOMBRE D'ACTIONS 30*

EMPLOI ET ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ
- 6 Lever les freins à la mobilité
- 1 Faciliter l'accès aux modes de garde
- 18 Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation
- 2 Lutter contre les discriminations à l'embauche

CRÉATION D'ACTIVITÉS RÉSEAUX D'ENTREPRISES
- Appuyer la création d'entreprise
- Sécuriser le parcours du créateur
- 2 Développer l'entrepreneuriat social. Mobilisation des réseaux d'entreprise
- 1 Innover par d'autres formes d'activités

DÉCOUVERTES DES MÉTIERS ET ACTION WORKFIRST
- 12 Conduire des actions : découverte des métiers et immersion en entreprise
- Développer l'insertion
- Promouvoir l'alternance

PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN

NOMBRE D'ACTIONS 9*

CADRE DE VIE
- Améliorer la tranquillité publique
- 5 Améliorer le cadre de vie en favorisant l'implication des habitants
- Gestion urbaine de proximité

RENOUVELLEMENT URBAIN
- Concertation
- 7 Accompagner le renouvellement urbain
- 3 Habitat et parcours résidentiel
- Usage et qualité des équipements et aménagements d'espaces
- Développement économique et emploi

Le nombre d'actions par pilier correspond au nombre d'actions financées et aussi au nombre d'actions listées par objectifs. Une même action peut répondre à plusieurs objectifs.

Articulation entre la politique de la ville
et les politiques publiques de droit commun

QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT SE DÉPLOIENT LES POLITIQUES PUBLIQUES DE DROIT COMMUN DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES ?

COMMENT LE DROIT COMMUN S'ARTICULE-T-IL AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Au-delà de l'Appel à projets « Politique de la ville », les institutions et les acteurs mobilisent leurs moyens propres de façon plus concentrée dans les quartiers prioritaires. Des dispositifs sont mis en œuvre auprès des habitants, des appels à projets sont aussi déployés. Ainsi, par exemple, l'État attribue des subventions sur projets au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, au titre de la Dotation politique de la ville (DPV).

Chiffres et éléments clés

Des « planches soleil » pour visualiser et analyser les actions au regard des objectifs.
Nous avons proposé une représentation sur 3 niveaux, articulant l'Appel à projets de la politique de la ville avec les autres niveaux d'intervention. Cette représentation permet de rendre lisibles les dispositifs et actions se déployant dans les territoires, portés par les institutions et structures qui agissent au quotidien.

Trois niveaux ont été repérés.

- **Le droit commun « de base » :** schématiquement, il s'agit des politiques publiques qui s'appliquent indistinctement sur l'ensemble des territoires, y compris les quartiers prioritaires, et qui visent l'ensemble des publics. L'action publique s'inscrit dans une logique sectorielle et est régie par les principes d'égalité, de continuité et d'universalité.
- **Le droit commun renforcé :** effort supplémentaire consenti par les acteurs dans le cadre de leur droit commun universel en faveur des territoires et publics les plus en difficultés. Cet effort n'implique pas nécessairement de coûts supplémentaires, mais suppose une concentration des moyens et des ressources disponibles.
- **Le spécifique « politique de la ville » :** les moyens et dispositifs spécifiques mis en œuvre dans le cadre de l'Appel à projets du Contrat de ville pour répondre aux difficultés cumulées au sein des quartiers prioritaires. Il intervient selon une logique territoriale qui vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines.

Ce schéma soulève la question de l'articulation entre ces différents niveaux. La politique de la ville a vocation à financer des actions nouvelles, expérimentales, qui lorsqu'elles trouvent un écho favorable, ont vocation à être intégrées dans le droit commun.

Éléments d'analyse

Points de vigilance

- **La mobilisation du droit commun est à regarder sous 2 angles**
  1) Comment les politiques publiques thématiques (culture, sport, éducation, emploi...) sont-elles déclinées dans les quartiers, pour répondre au mieux aux besoins des habitants les plus fragiles et rattraper les écarts de développement entre territoires (classes de CP dédoublées, antennes de Pôle emploi au sein des quartiers prioritaires, etc.) ?
  2) Comment, dans le cadre de l'Appel à projets Contrat de ville, les crédits de droit commun sont-ils mobilisés en priorité, dans une logique de co-financement, pour répondre aux besoins des quartiers ?

  Le 1er volet de cette analyse est aujourd'hui insuffisamment mesuré à l'échelle d'ALM.
- Au vu du contexte budgétaire actuel, la réponse aux besoins supplémentaires des quartiers prioritaires sera vraisemblablement apportée dans le cadre d'une nouvelle répartition des ressources et crédits existants.

Points forts

- Signature du Contrat de ville par **16 partenaires** pour une plus grande implication de ces derniers.
- **Concentration des moyens** en raison du recentrage de la géographie prioritaire.
- Affichage fort de l'enjeu de mobilisation du droit commun de toutes les institutions partenaires.

Points faibles/à améliorer

- Des actions pertinentes financées dans le cadre de la politique de la ville ne trouvent pas de financement de droit commun et se maintiennent dans le Contrat de ville. Le principe de complémentarité de la politique de la ville, ainsi que sa capacité à financer l'innovation et l'expérimentation sont mis à mal.
- L'adaptation des politiques publiques vise à rendre accessible et effectif l'ensemble des droits reconnus aux habitants des quartiers prioritaires.
  Or, on relève une certaine difficulté à interpeller ces politiques de droit commun. Les actions soutenues dans le cadre du Contrat de ville peinent parfois à dépasser le stade expérimental et à passer dans le droit commun.
- La multiplication des appels à projet (Contrat de ville, mais aussi d'autres institutions et fondations) rend complexe la mobilisation des financements par les porteurs de projets.
- De nouveaux dispositifs (Garantie Jeunes, Emplois francs, Plan pauvreté, loi Elan...) ont émergé sur la période 2015-2018. Ils sont censés s'articuler avec le Contrat de ville, ce qui n'est pas toujours aisé à mettre en œuvre.

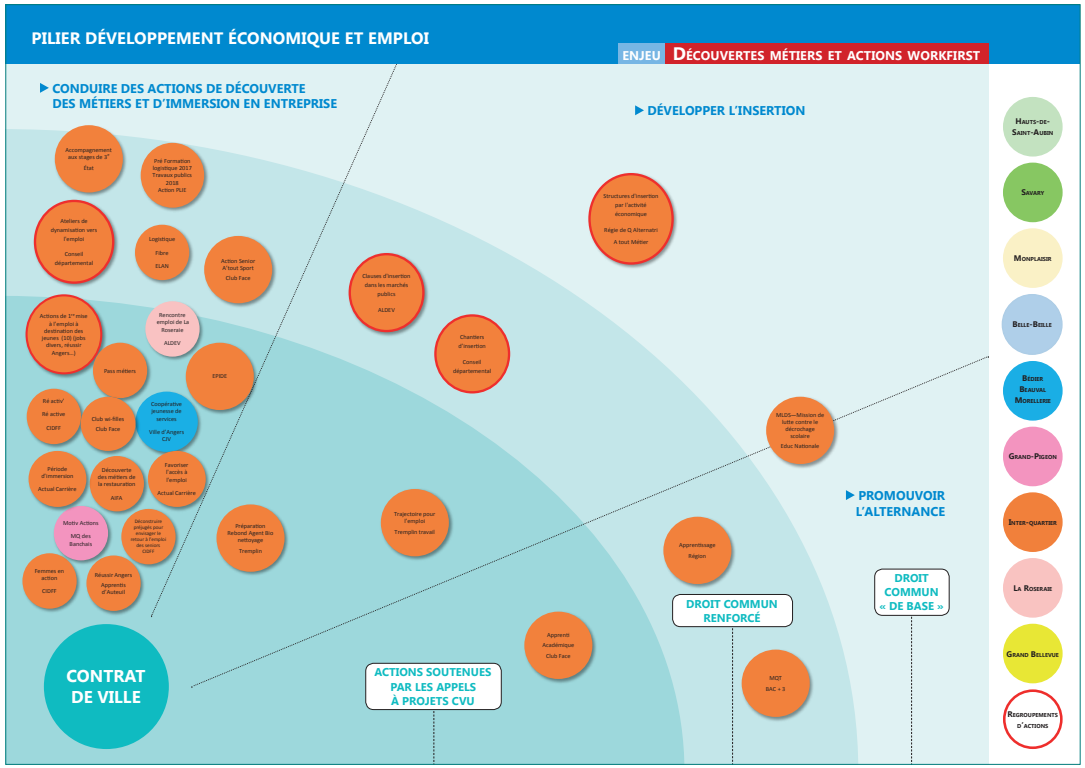

Guide de lecture I *Planche Soleil*

Un pilier : *Développement économique – Emploi ; Cohésion sociale ; Cadre de vie.*

Un enjeu : *Découvertes métiers et actions workfirst ; Vivre ensemble ; Savoirs de base et citoyenneté ; Accès aux droits ; Cadre de vie ; etc.*

Des objectifs opérationnels : *▶ Conduire des actions de découverte des métiers et d'immersion en entreprise ; ▶ Développer l'insertion ; ▶ Promouvoir l'alternance ; ▶ etc.*

3 zones : *Actions soutenues par les appels à projets CVU ; Droit commun renforcé ; Droit commun de base.*

Des quartiers : *Hauts-de-Saint-Aubin ; Savary ; Monplaisir ; Belle-Beille ; Beauval – Bédier – Morellerie ; Grand-Pigeon ; Inter quartiers ; La Roseraie ; Grand Bellevue*

Des actions : *Accompagnement aux stages de 3e ; Chantiers d'insertion ; Mission de lutte contre le décrochage scolaire ; etc.*

DOCUMENTS DISPONIBLES

> *Planches Soleil pour chaque axe stratégique (Annexes)*

ET DEMAIN ?

La mise en œuvre opérationnelle des objectifs du Contrat de ville passe par 3 leviers.

- ***Des actions qui peuvent être mises en place pour favoriser le raccrochage des quartiers prioritaires avec le reste de la ville via un Appel à projets annuel.***
- ***Des actions qui interpellent directement le fonctionnement des pouvoirs publics comme la stratégie de peuplement, la lutte contre les discriminations, l'implantation d'activités économiques en cœur de quartiers prioritaires. Elles font l'objet du plan d'actions que se sont fixé les signataires sur la durée du contrat 2015-2020.***
- ***Des équipes dédiées au service des quartiers prioritaires.***

→ ***La dynamique mise en place pour identifier, de manière partenariale en lien avec les conseils citoyens les priorités et les besoins sur chaque territoire, doit être confortée.***

→ ***La mobilisation du droit commun, lorsque les actions soutenues par la politique de la ville sont amenées à être poursuivies, est un enjeu capital pour permettre que le Contrat de ville puisse continuer à soutenir expérimentation et innovation.***

→ ***Comment mobiliser de nouveaux porteurs de projets et susciter des réponses à des enjeux jusqu'ici trop peu investis (prioriser davantage les objectifs dans le cadre de l'Appel à projets annuel) ? Simplifier les demandes des financeurs ou renforcer l'accompagnement ? Comment élargir le périmètre de diffusion de l'Appel à projets ?***

→ ***Les actions soutenues dans le cadre de la programmation de l'appel à projets annuel ne reflétant pas l'ensemble des dynamiques à l'œuvre dans les quartiers, il est nécessaire d'élargir le prisme des actions et projets pris en compte et évalués, plus particulièrement sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain.***

→ ***Certains objectifs, trop généraux et peu opérants, gagneraient à être reformulés.***

Conseils citoyens

QUESTIONS ÉVALUATIVES

QUEL A ÉTÉ LE PROCESSUS DE CRÉATION DES CONSEILS CITOYENS ?
QUELS BILAN DE LEUR GOUVERNANCE ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ?
SUR QUELLES BASES REVOIR LE FONCTIONNEMENT DES PROCHAINS CONSEILS CITOYENS ?

Chiffres et éléments clés

2015 ➔ 8 conseils citoyens ont été installés, soit un par quartier prioritaire. Ils sont intégrés aux conseils de quartier.

2016 ➔ Ponctuellement, les conseils de quartier se réunissent en inter-conseils.

Composition : 3 collèges ➔ 9 à 22 membres *(en fonction du nombre d'habitants).*

Habitants des listes électorales et sur liste de volontaires ;
Acteurs locaux sur liste de volontaires

Principes : autonomie, indépendance, parité, désignation par tirage au sort.

Gouvernance : participation au Comité de pilotage du CVU (4 représentants de l'ensemble des conseils citoyens initialement, élargis à 2 représentants par Conseil citoyen).

Modalités d'expression et de production d'avis : auto-saisine ; demandes d'entretiens ; avis d'opportunité.

Moyens et ressources à disposition des conseils citoyens — ANGERS ET TRÉLAZÉ

> **Moyens humains**

Pour Angers, les 5 agents de la « Mission participation citoyenne » accompagnent les conseils citoyens.

Trélazé met à disposition un soutien administratif de 2 heures par semaine complété par un investissement des élus et de la chargée de mission.

Les délégués du Préfet accompagnent également la dynamique.

> **Appui logistique et financier**

Soutien financier au fonctionnement, mise à disposition de locaux de réunions.

> **Formations**

Journée de formation par RésoVilles, formation NPNRU et formation action par la Fédération des centres sociaux pour le conseil citoyen de Monplaisir.

Les conseils citoyens auraient souhaité des temps de formation communs aux habitants, associations, professionnels et élus.

Éléments d'analyse

Processus de création et intronisation des conseils citoyens

2015 : installation des conseils citoyens vécue comme difficile par les membres des conseils citoyens avec la signature du Contrat de ville unique (CVU) avant leur mise en place et l'absence de dynamique partenariale préexistante.

2018 : renouvellement des conseils citoyens

Contribution des conseils citoyens

Il a été noté une difficulté à instaurer un dialogue institutions/conseils citoyens dans le seul espace commun qui est le comité de pilotage. Le sentiment qui a prédominé chez les conseillers citoyens, les deux premières années est d'avoir privilégié une entrée « technique » aux dépens de l'entrée « territoriale ». De nombreux ajustements ont été faits par la suite, pour favoriser cette contribution.

- Mobilisation des membres des conseils citoyens : le nombre de participants s'est réduit considérablement ; il a été constaté une démobilisation des membres.
  Il a été noté l'hétérogénéité des membres ; le collège des acteurs de quartier s'est davantage maintenu que les collèges des habitants.
- En raison de graves dysfonctionnements, le Préfet et la ville ont mis fin au conseil citoyen de Belle-Beille pour la période 2016-2017.

Rapport d'activité des conseils citoyens

À l'issue des 2 années de mandat, il présente les éléments suivants :

- points positifs : réelle autonomie, apprentissage d'un travail collectif ;
- points de difficultés ayant été améliorés : représentation des conseils au Comité de pilotage ;
- attentes : un véritable travail partenarial est à engager pour une définition commune de la co-construction, souhaits de mise en œuvre d'espaces de dialogue et de simplification des processus de décisions, besoins en termes de moyens ;
- davantage de contribution aux projets urbains.

DOCUMENTS DISPONIBLES

> *Rapports d'activités annuels présentés en Conseils municipaux.*

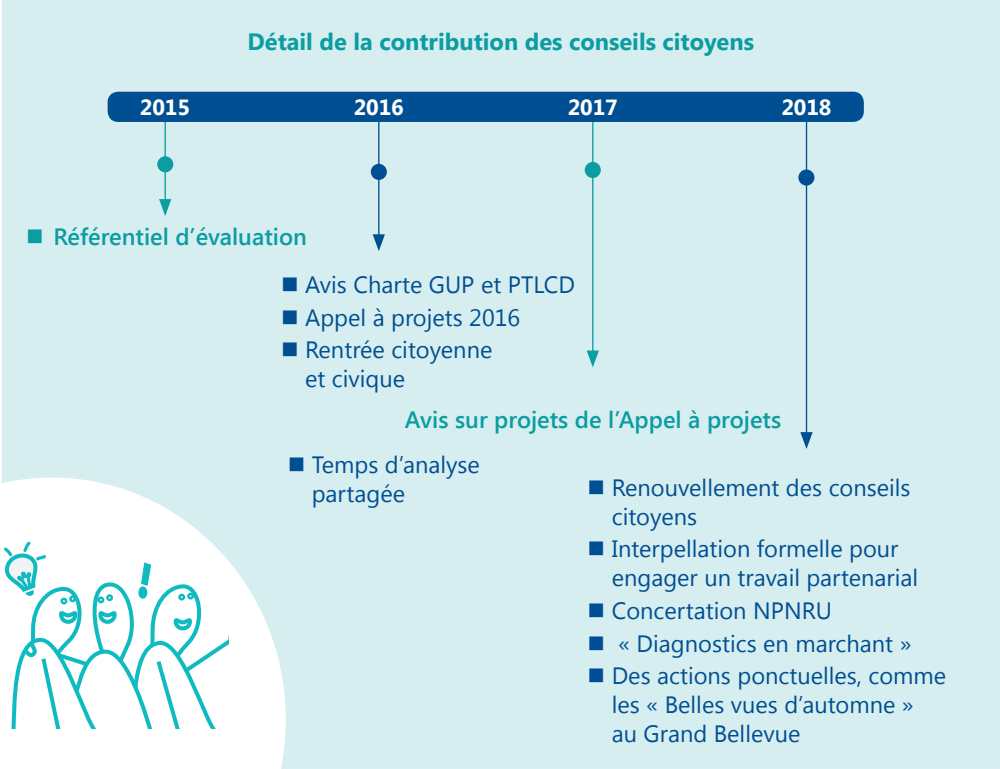

GUP : *Gestion urbaine de proximité*
PTLCD : *Plan de lutte contre les discriminations*

	NOMBRE DE MEMBRES				MEMBRES ACTIFS *Au 30/06/2017*
	Nombre de sièges	**Pourvus** *(2e tirage au sort décembre 2016)*	**Démissions**	**Non pourvus**	
Monplaisir	22	19	1	4	10
Roseraie	22	20	3	5	6
Bédier – Beauval – Morellerie	18	9	2	11	3
Grand-Pigeon	18	14	6	10	5
Hauts-de-Saint-Aubin	18	9	3	11	2
Belle-Beille	22	–	–	–	–
Savary	18	13	6	11	4
Grand Bellevue	22	14	2	10	12
TOTAL	**160**	**98**	**23**	**62**	**42**

Une articulation et une contribution en progrès

Vécu davantage comme une simple instance de validation peu propice aux échanges, le format du comité de pilotage a donné lieu à des ajustements pour permettre un échange avec les conseils citoyens et autres partenaires du Contrat de ville :

– les documents préparatoires sont transmis plus en amont ;
– des réunions préparatoires avec la mission Participation citoyenne et la chargée de mission de Trélazé sont mises en place, en amont ;
– le déroulé du comité de pilotage prévoit systématiquement un temps d'échanges après chaque sujet abordé. D'autres temps d'échanges avec les conseils citoyens ont été mis en place : évaluation, présentation des programmations. La dynamique est à conforter et à améliorer.

ET DEMAIN ?

Lors du renouvellement du mandat des conseils citoyens, un atelier a permis de dégager des lignes de force pour un meilleur fonctionnement.

➔ Sur quoi doit porter la « co-construction » entre conseillers citoyens et institutions ?
Les conseillers citoyens veulent être dans la co-construction sur les enjeux et objectifs « annualisés » du quartier prioritaire.

➔ Quel partenariat mettre en place pour assurer cette co-construction ?
Les conseillers citoyens doivent être outillés pour aller vers les habitants des quartiers (formations, outils de communication, informations sur les projets dans les quartiers).
D'autres méthodes de travail sont à imaginer.

➔ À Angers, l'assemblée annuelle de quartier est le lieu d'actualisation du diagnostic et des enjeux du quartier. Les conseillers citoyens doivent donc y prendre une place active dans la co-construction des priorités de quartier qui seront ensuite inscrites dans l'Appel à projets annuel du contrat de ville.

➔ La place des conseillers citoyens de Monplaisir et de Belle-Beille dans le dispositif des Projets de renouvellement urbain (PRU) doit être retravaillée.
Il est important que les conseillers citoyens puissent y faire des contributions collectives au nom de leur conseil en plus de leur participation individuelle aux diverses réunions publiques.

Observation *du pilier Développement économique – Emploi*

QUESTIONS ÉVALUATIVES

QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE TERRITORIAL, À L'ÉCHELLE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, DES QUARTIERS ET DES QUARTIERS PRIORITAIRES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ?

DE NOUVELLES PROBLÉMATIQUES ONT-ELLES ÉMERGÉ ?

Chiffres et éléments clés

Au 1er janvier 2018, les 8 quartiers prioritaires de la politique de la ville comptabilisent :

→ 4 869 demandeurs d'emploi de catégorie A, soit 26,5% des demandeurs d'emploi.

ÉVOLUTION COMPARÉE 2015-2018 DES DEMANDEURS D'EMPLOI

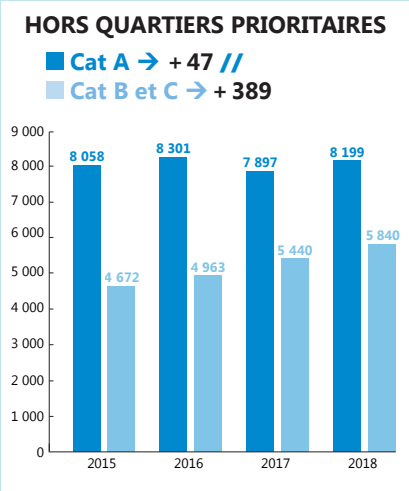

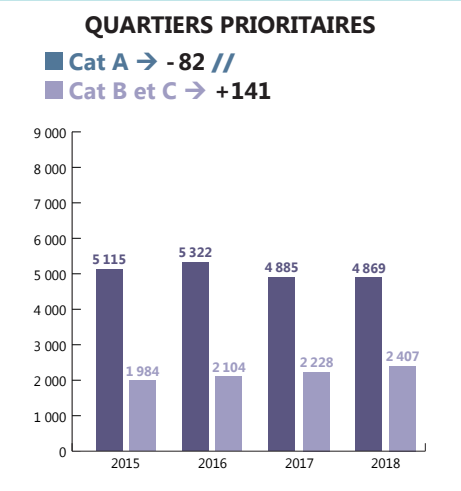

Catégorie A : demandeur d'emploi sans aucune activité

Catégorie B : demandeur d'emploi avec une activité réduite < 78 heures/mois

Catégorie C : demandeur d'emploi avec une activité réduite > 78 heures/mois

Éléments d'analyse

Problématiques repérées

- **Emploi des jeunes/emploi des seniors :** si les jeunes sont moins enclins à s'inscrire à Pôle emploi (si non indemnisés), ils sont aussi accompagnés dans le cadre de nombreux dispositifs du Contrat de ville et du droit commun, ce qui favorise leur retour à l'emploi. Cela est moins le cas pour les seniors pour lesquels les dispositifs d'accompagnement sont moins développés.
- **Emploi des femmes :** au sein des quartiers prioritaires, on dénombre de plus en plus de femmes isolées avec enfants. Les contraintes familiales, telles que les modes de garde, constituent un frein à leur retour à l'emploi.
- Les structures sont également confrontées à des habitants dont les pratiques culturelles présentent un frein pour l'emploi : emploi des personnes ayant une faible ou aucune formation scolaire.

Points forts

- Tous les dispositifs mobilisés améliorent la situation de l'emploi des jeunes et l'ensemble des Cat. A.

Points faibles

- **La hausse du nombre de demandeurs d'emploi la plus importante concerne ceux qui ont exercé une activité réduite (Cat. B et C).** Leurs effectifs dans les quartiers prioritaires augmentent de 21 % sur 3 ans alors que le nombre de demandeurs d'emploi de Cat. A baisse de 5%. Cette tendance s'observe également dans d'autres territoires de comparaison (Angers, Trélazé, ALM).
- **Une insertion plus délicate pour les plus de 50 ans.** La proportion de chômeurs dits « seniors » progresse dans les quartiers prioritaires (23 % : + 5 points en 3 ans). À noter qu'au 1er janvier 2018, un quart des demandeurs d'emploi de Cat. A du Grand Bellevue sont âgés de plus de 50 ans.
- **La proportion de femmes à la recherche d'un emploi** (catégorie A) est plus importante dans les quartiers prioritaires (55 %) où cette proportion a progressé de 3 points entre 2015 et 2018.
- **Une proportion plus forte de demandeurs d'emploi catégorie A avec une faible ou aucune formation scolaire** dans les quartiers prioritaires (38 %). 2 quartiers en politique de la ville présentent un taux supérieur à 40 % : 44 % pour les Hauts-de-Saint-Aubin et 42 % pour La Roseraie.

Points de vigilance

- L'augmentation constante du nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.
- 16 % des demandeurs d'emploi Cat. A de très longue durée (> à 3 ans) :
  + 2 points en 3 ans dans les quartiers prioritaires ;
  + 6 points pour Trélazé ;
  + 5 points pour Angers Loire Métropole ;
  + 3 points pour Angers.

DOCUMENTS DISPONIBLES

> Baromètre des quartiers d'Angers et Portrait du quartier Le Grand Bellevue – Trélazé

Contrat de ville unique de l'agglomération d'Angers
Pilier éco / emploi - Plan d'actions 2018

Version du 11/07/2018

Mobilisation de réseau d'entreprises Accès au marché du travail

Cible : 900 personnes
250 entreprises

Développement des périodes d'immersion des salariés d'ACI
Opérateur : Envergure
Quartiers d'Angers et Trélazé

Favoriser l'accès à l'emploi et à l'entreprise
Opérateur : Envergure
Quartiers d'Angers et Trélazé

Action emploi en lien avec le club partenaires
Opérateur : Ville de Trélazé
Trélazé - Grand Bellevue

Clubs de l'emploi
Opérateur : Aldev
Quartiers d'Angers et Trélazé

Jeunes et chefs d'entreprises
Opérateur : MLA
Quartiers d'Angers et Trélazé

Rencontres emploi de la Roseraie
Opérateur : Aldev/ Pôle Emploi
Angers - Roseraie

Découverte et promotion des métiers

Cible : 310 personnes
90 entreprises

Apprenti Academy
Opérateur : Club Face
Quartiers d'Angers

Découverte des métiers de la restauration
Opérateur : AIFA
Angers-Grand-Pigeon et Savary

Pass métiers
Opérateurs : Aldev / Envergure
Quartiers d'Angers et Trélazé

Les métiers se conjuguent au féminin comme au masculin - Opérateur : CIDFF
Quartiers Angers et Trélazé

Préparation Rebond Agent bio nettoyage
Opérateur : Tremplin Travail
Quartiers d'Angers et Trélazé

Club Wi-filles
Opérateur : Club Face
Quartiers d'Angers

Trajectoire pour l'emploi
Opérateur : Tremplin Travail
Quartiers d'Angers et Trélazé

Workfirst

Cible : 455 personnes

Jobs divers
Opérateur : Ville d'Angers
Quartiers d'Angers

Chantier premier emploi
Opérateur : ASEA
Quartiers d'Angers et Trélazé

Jobs jeunes
Opérateur : Régie de quartier Trélazé
Trélazé - Grand Bellevue

Boost'heures
Opérateur : MLA
Quartiers d'Angers et Trélazé

Motiv action
Opérateur : MQ Banchais
Monplaisir-Grand Pigeon-Savary

Parcours éducatif pour 1eres expériences
Opérateur : Léo Lagrange
Grand Bellevue

Promotion et soutien à l'initiative économique

Cible : 130 personnes

La Fabrique à entreprendre
Opérateurs : Aldev /Réseaux d'accompagnement à la création d'activités
Quartiers d'Angers et Trélazé

Réseau Etincelle
Opérateur : Réseau Etincelle
Quartiers d'Angers et Trélazé

Accompagnement innovant et de proximité vers l'emploi

Cible : 810 personnes

Facilitateurs emploi
Opérateur : Aldev
Angers-Savary / BBM / Monplaisir /Belle-Beille

Point accueil emploi
Opérateur : Relais pour l'emploi 49
Trélazé-Grand Bellevue

Réussir Angers
Opérateur : Auteuil Formation Continue
Quartiers d'Angers et Trélazé

Accompagnement emploi au cœur du Grand-Bellevue - Opérateur : Ville de Trélazé
Trélazé-Grand Bellevue

CV Vidéo pour Tous
Opérateur : Aldev/RPE
Quartiers Angers - Trélazé

Communiquer autrement
Opérateur : Mission Locale
Angers Belle Beille – Grand Pigeon

Un essai transformé pour l'emploi
Opérateur : Sco Rugby
Quartiers d'Angers et Trélazé

Expériences et talents
Opérateur : CIDFF
Quartiers d'Angers et Trélazé

Passerelle pour l'emploi
Opérateur : Passerelle
Quartier la Roseraie

Axe transversal : Levée des freins à l'emploi

Freins liés à la mobilité Cible : 150 personnes	**Plateforme Mobilité départementale** Opérateur : Afodil *Quartiers d'Angers et Trélazé*	**Mobilité, insertion, prévention** (aide au Permis B) Opérateur : Afodil *Quartiers d'Angers et Trélazé*	**Permis ASR et permis AM (2 roues motorisés)** Opérateur : Afodil *Quartiers d'Angers et Trélazé*	**Permis citoyen** Opérateur : CCAS d'Angers *Quartiers d'Angers*
Freins financiers Cible : 65 personnes	**Qualifications leviers** Opérateur : Ville de Trélazé *Trélazé – Grand Bellevue*	**Coup de boost** Opérateur : Mission locale *Quartiers Angers et Trélazé*		
Freins liés à l'accès et à l'usage du numérique Cible : 200 personnes	**Form. pour accès au numérique** Opérateur : Aptira *Angers - Trélazé*			
Freins sociaux – Mobilisation vers l'emploi Cible : 310 personnes	**Dynamic'emploi** Opérateur : Filalinge *Angers-Belle-Beille*	**Action Déclic** Opérateur : CLCV *Angers-Monplaisir et Roseraie*	**Accompagnement à l'emploi** Opérateur : Aptira *Angers-Monplaisir et Roseraie*	**Pass compétences** Opérateur : IFRAESS *Angers et Trélazé*

Actions portées par Aldev et Actions hors contrat de ville financées par Aldev

INTERQUARTIERS 2016

CHANTIER PREMIER EMPLOI

Proposer à des jeunes une alternative au Fond d'aide aux jeunes (FAJ) au travers d'une activité salariée, et les remobiliser vers l'accès aux dispositifs de droit commun, en lien avec la Mission locale.

ASEA

INTERQUARTIERS 2016

JEUNES ET CHEFS D'ENTREPRISES, ENSEMBLE POUR L'EMPLOI

Rallyes emploi, réalisation de Vidéo Jobs (reportages tournés dans des entreprises), temps de rencontre entre les jeunes et des chefs d'entreprises autour du sport.

Mission locale angevine

INTERQUARTIERS 2016

MOBILITÉ – INSERTION PRÉVENTION

Les bénéficiaires sont orientés vers Afodil par différents prescripteurs (MLA, Pôle emploi...). Un bilan de compétences en mobilité est ensuite effectué, afin de déterminer un parcours adapté à leurs besoins. Une convention déterminant le rôle, les droits et les devoirs de chacun est ensuite signée par la personne, afin de garantir son engagement dans la formation.

31 personnes bénéficiaires ;
18 femmes 13 hommes dont 18 jeunes
100 % d'habitants des quartiers prioritaires

GRAND-PIGEON 2016

RÉSEAU ÉTINCELLE

Une dizaine de jeunes ont été mobilisés dans une action de sensibilisation à l'esprit d'initiative professionnelle. Pendant 60 heures, ils se sont mis dans la peau d'un entrepreneur en travaillant pour un projet de création d'entreprise. La formation s'est déroulée au sein du quartier puis dans les locaux d'une entreprise partenaire favorisant la découverte du monde du travail. La certification du parcours a eu lieu à la Cité des objets connectés.

10 jeunes mobilisés pendant 60 heures

© Réseau Étincelle

INTERQUARTIERS 2016

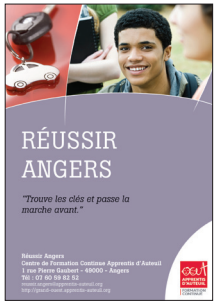

RÉUSSIR ANGERS LES APPRENTIS D'AUTEUIL

Prescription par la Mission locale angevine (MLA) et différents acteurs. Les jeunes suivent ensuite une formation sur cinq mois dont un chantier pédagogique, ainsi que deux stages d'une et trois semaines.

24 personnes bénéficiaires
11 femmes 13 hommes
50 % des habitants des quartiers prioritaires

LA ROSERAIE 2017

LES RENCONTRES EMPLOI DE LA ROSERAIE

Après une 1re expérimentation en 2015, la Ville d'Angers et ses partenaires ont renouvelé en 2016 cette action destinée à favoriser le recrutement des demandeurs d'emploi habitant le quartier de La Roseraie. Un temps fort « Jobdating » a été organisé au cœur du quartier en octobre 2016. Il a été complété par des ateliers de préparation aux entretiens avec les recruteurs, puis de permanences emploi après l'évènement pour poursuivre les démarches. L'évènement a été reconduit fin 2017 avec une offre de service complétée.

218 demandeurs d'emploi touchés ; 30 entreprises ; 150 postes proposés ; une trentaine de recrutements immédiatement recensés.

© Ville d'Angers

INTERQUARTIERS 2017

LA FABRIQUE À ENTREPRENDRE

Accompagnés par deux animateurs et un comité local, les jeunes apprennent à conduire une entreprise coopérative : proposer des services à la population du territoire ; prendre des décisions collectivement ; définir une stratégie de commercialisation ; décider de l'affectation des résultats.

30 jeunes bénéficiaires dont 19 femmes 11 hommes
66 % des habitants des quartiers prioritaires

BÉDIER – BEAUVAL – MORELLERIE DEPUIS 2016

FACILITATRICE EMPLOI DE L'ALDEV

Depuis 2016, une facilitatrice emploi tient des permanences à la salle de la Pépinière sur le secteur Bédier – Beauval – Morellerie pour accompagner les demandeurs d'emploi du quartier dans leurs démarches (aide au CV, aide à la recherche, lien vers les dispositifs de formation et les organismes d'aide à la recherche d'un emploi...). Les rencontres ont lieu sans rendez-vous dans le but de préciser les projets de chacun.

65 personnes reçues en 2017 – 2 demi-journées de permanence par semaine

MONPLAISIR 2016

RÉSEAU ÉTINCELLE

Une dizaine de jeunes ont été mobilisés dans une action de sensibilisation à l'esprit d'initiative professionnelle. Pendant 60 heures, ils se sont mis dans la peau d'un entrepreneur, à la fois au sein d'une structure de quartier et dans une entreprise. La certification du parcours a eu lieu à la Cité des objets connectés.

10 jeunes mobilisés pendant 60 heures

© Réseau Étincelle

TRÉLAZÉ 2017

ACTION EMPLOI CLUB PARTENAIRES

L'objectif principal est de créer les conditions pour rapprocher les besoins des entreprises du « Club Partenaires » avec les personnes sans emploi du quartier prioritaire du Grand Bellevue, et sur l'ensemble de la commune.

Cette action expérimentale et innovante est aussi envisagée comme répondant aux besoins spécifiques des entreprises et visant à faciliter le lien entre les entreprises et les demandeurs d'emploi. Cette action est complétée d'un dispositif de suivi renforcé visant à apporter un soutien particulier aux demandeurs d'emploi sortis des dispositifs classiques d'accompagnement à l'emploi.

155 Trélazéens placés, dont 54 du quartier prioritaire de la ville et 48 en CDI

© Ville de Trélazé

TRÉLAZÉ 2017

RÉGIE JOB JEUNES

L'action Régie Job Jeunes vise à rompre l'inactivité et l'oisiveté de certains jeunes âgés entre 16 et 25 ans en les remobilisant sur une période d'emploi ponctuel et de courte durée à forte utilité sociale : accompagnement des personnes âgées lors de manifestations culturelles, visites à domicile, campagne de sensibilisation sur le respect de l'environnement, etc. Les parents sont également associés à cette démarche, afin de les conforter dans leur rôle éducatif.

15 bénéficiaires, dont 11 du Grand Bellevue

© Étudiants AgrocampusOuest

QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT S'EST DÉPLOYÉ LE PLAN D'ACTIONS ENTRE 2015 ET 2018 ?

- **> ACTIONS MISES EN ŒUVRE, APPELS D'OFFRES ET ACTIONS ABANDONNÉES, NOUVELLES ACTIONS, RÉORIENTATIONS.**
- **> LA MOBILISATION DES PORTEURS DE PROJETS ET LA QUALITÉ DE LEUR PRESTATION.**
- **> ARTICULATION AVEC LE DROIT COMMUN.**

Chiffres et éléments clés

Les orientations du Contrat de ville ont été déclinées dans un plan d'actions composé de 5 axes et d'un axe transversal.

Mobilisation de réseau d'entreprises. Accès au marché du travail	Découverte et promotion des métiers	Workfirst 1res missions	Promotion et soutien à l'initiative économique	Accompagnement innovant et de proximité vers l'emploi

AXE TRANSVERSAL
Levée des freins à l'emploi

Actions soutenues lors des appels à projets

2015 : certaines actions sont renouvelées puisqu'elles étaient déjà mises en œuvre dans le cadre du CUCS.

2015	2016	2017	2018
35 ACTIONS 25 porteurs de projets	33 ACTIONS 24 porteurs de projets	30 ACTIONS 19 porteurs de projets	40 ACTIONS 23 porteurs de projets
	ACTIONS 23 RENOUVELÉES 10 NOUVELLES	ACTIONS 22 RENOUVELÉES 8 NOUVELLES	ACTIONS 28 RENOUVELÉES 12 NOUVELLES

- **> 50 % des subventions mobilisées**
- **> Entre 30 et 35 projets soutenus par an**
- **> Une vingtaine d'actions renouvelées chaque année**
- **> Entre 8 et 10 actions nouvelles en 2017-2018**
- **> Quelques actions abandonnées ou réorientées**
- **> Des actions intégrées dans le droit commun**

Éléments d'analyse

Le plan d'actions s'est structuré de façon importante entre 2015 et 2017 sous l'impulsion des partenaires de l'emploi.

- Les expérimentations mises en œuvre ont permis de structurer une offre cohérente. L'année 2016 a vu l'accompagnement innovant de proximité se déployer dans l'ensemble des quartiers prioritaires.
- L'année 2017 a été marquée par le développement d'un axe fort autour du **soutien à l'initiative économique et à la création d'activités** avec la mise en place de la **« Fabrique à entreprendre »**. Ce dispositif a permis de rassembler, sous une appellation et une coordination commune, l'ensemble des initiatives existantes en la matière et d'en développer de nouvelles.

Points forts

- **Moyens spécifiques et modalités d'interventions innovantes via la politique de la ville :**
  - une coordination spécifique des acteurs de l'emploi (groupe thématique) ;
  - aux côtés des acteurs historiques, de nouveaux porteurs de projets sont soutenus par le Contrat de ville ;
  - modalités d'accompagnement renforcées et innovantes des demandeurs d'emploi sont développées (intervention de professionnels du recrutement) ;
  - accent particulier mis sur la levée des freins à l'emploi (maîtrise de la langue, aide à la formation permis de conduire...).
  - le travail partenarial permet d'optimiser la mobilisation du public sur les actions (par exemple, action portée par le Conseil départemental co-financée par le Fonds social européen (FSE).

Points faibles

- Le nombre d'actions pose la question de la redondance entre certaines et de l'articulation entre la politique de la ville et le droit commun qui évolue.
- Certaines de ces actions rencontrent des difficultés pour remplir leurs places, alors que d'autres besoins ne sont pas couverts, comme la formation linguistique, les compétences clés...
- L'offre de formation et d'insertion étant très diverse et nombreuse, il est parfois difficile pour les prescripteurs d'en maitriser tout l'éventail.
- Des porteurs de projets historiques se sont trouvés en difficultés financières (LEC en 2018...).
- L'articulation avec les dispositifs portés par le Conseil régional (l'offre de formation, notamment) est peu opérante à ce jour.

Points de vigilance

- Sur l'ensemble des programmations, on retrouve des acteurs historiques, ce qui soulève plusieurs points de vigilance.
- De nombreuses actions prévoient un accompagnement pour la rédaction des CV et des lettres de motivations ou d'ateliers de savoir-être.

Les résultats et impacts des actions
du pilier Développement économique – Emploi

QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT LES PERSONNES CIBLÉES ONT-ELLES INTÉGRÉ LES ACTIONS ?

LES MODALITÉS DE RECRUTEMENT DES PUBLICS SONT-ELLES ADAPTÉES ?

LES FREINS SOCIAUX SONT-ILS SUFFISAMMENT ANTICIPÉS ?

LE CONTENU ET LA PÉDAGOGIE DES ACTIONS SONT-ILS ADAPTÉS AUX PUBLICS DES QUARTIERS PRIORITAIRES ?

COMMENT LES ENTREPRISES RÉPONDENT-ELLES AUX SOLLICITATIONS DES PORTEURS DE PROJET ?

COMMENT S'ORGANISENT LES PARCOURS, POUR QUELS RÉSULTATS, SORTIES POSITIVES ?

Chiffres et éléments clés

En matière d'emploi et de développement économique, les habitants des quartiers prioritaires bénéficient en priorité de la mobilisation du droit commun. Ils constituent l'un des publics prioritaires.

De l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi sur les 8 quartiers prioritaires de l'agglomération présentée par Pôle emploi, il en ressort pour 2017 :

- **l'impact favorable sur les quartiers prioritaires du plan national « 500 000 formations supplémentaires » :** en 2016, 966 demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont pu intégrer une formation (31 % du total des entrées en formation) ;
- **plus de 700 demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires** ont bénéficié d'un contrat aidé sur 12 mois en 2017 ;
- **2 075 demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont été touchés par les actions spécifiques** du Contrat de ville en 2017, soit 40 % des demandeurs d'emploi de ces quartiers au travers 35 actions ;
- **350 sorties positives ont été identifiées :** sorties vers un emploi de plus de 6 mois ou une formation qualifiante ;
- **700 entreprises ont été mobilisées** lors de ces actions.

CHIFFRES 2017

EN QPV

2 075
demandeurs d'emploi touchés

+ 985 HORS QPV

2 360
CIBLÉS

Éléments d'analyse

Points forts

- On remarque une cohérence entre les publics des quartiers prioritaires ciblés et les publics effectivement touchés.
- Les actions sont très diversifiées. On constate une montée en qualité des prestations qui tendent à une véritable professionnalisation et un rapprochement de plus en plus étroit avec les entreprises.
- Le nombre d'entreprises mobilisées a fortement augmenté.

Points faibles

- Beaucoup d'actions sont personnalisées, mais on dispose de peu d'outils pour mesurer leurs impacts. En effet, si l'approche est centrée sur les actions et les acteurs, qu'en est-il des publics et de leurs parcours ? Quel suivi pour un parcours ? Comment mobilise-t-on le Contrat de ville et de quelle manière le droit commun prend-il la suite de ces actions ?
- Certaines actions répondent aux enjeux des quartiers prioritaires et sont amenées à terme à sortir de la politique de la ville et à intégrer le droit commun. D'autres ont été imaginées dans un contexte donné. Ce contexte ayant évolué, elles sont peut-être à faire évoluer ou à arrêter, pour laisser l'opportunité à de nouveaux acteurs de proposer des actions innovantes.

CRÉATION D'ACTIVITÉS ET MOBILISATION DES RÉSEAUX D'ENTREPRISES

Points forts

- La « Fabrique à entreprendre » est reconnue comme guichet unique pour accompagner la création d'entreprise des habitants des quartiers prioritaires, avec une pédagogie adaptée de proximité.

Points faibles

- L'offre de droit commun n'est pas suffisamment connue ni valorisée, notamment auprès des acteurs des quartiers.
- L'accueil des entreprises dans les quartiers prioritaires pourrait être davantage développé sur l'exemple des Box services.

DOCUMENTS DISPONIBLES

> ***Évaluation du pilier Développement économique et emploi***
> ***Planches soleil détaillées par axes stratégiques***
> ***(Annexes)***

ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ ET FREINS PÉRIPHÉRIQUES À L'EMPLOI

Points forts

- De nombreuses actions d'accompagnement, en proximité, très individualisées.
- Les actions de mobilité sont structurées dans le cadre d'une plateforme.

Points faibles

- Il est pointé la faiblesse du nombre d'heures d'accompagnement mobilisables sur l'apprentissage linguistique obligatoire pour les populations primo arrivantes, ce que ne peut compenser le Contrat de ville.
- L'offre d'accueil collectif à mobiliser en urgence pour les enfants de moins de 3 ans apparait insuffisante. Il n'y a pas de système de place « insertion » dédiée. Pour autant, il existe des dispositifs pour des horaires atypiques. Ceux-ci sont peu activés ou peu adaptés. L'accès au droit commun doit aussi être travaillé avec les demandeurs d'emploi.
- Des efforts restent à faire pour organiser un accès au numérique ; un repérage est en cours.

Points de vigilance

- L'insécurité financière des demandeurs d'emploi rend les accompagnements fragiles.
- Les durées d'accompagnement des publics sont longues et pas toujours adaptées aux durées des projets. Les projets sont financés à plus court terme, ce qui n'est pas en corrélation avec les besoins des publics.

DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET ACTIONS WORKFIRST

Points forts

- Diversité/quantité d'outils, plus-value de la politique de la ville, des propositions innovantes, souples et adaptées au public.
- Actions attractives de Work first et les actions de découverte des métiers sur un format de rencontres, moins attractives pour un public plus difficilement mobilisable.
- Souplesse de la politique de la ville en termes d'expérimentation en plus du droit commun.
- Le Contrat de ville permet de répondre à des besoins s'inscrivant dans un temps court (différent de l'alternance et de la formation).

Points faibles

- L'alternance devient un enjeu fort ; les freins à l'emploi doivent être levés avant d'engager les jeunes dans cette voie.
- Sur des actions portées depuis plusieurs années, comment bascule-t-on dans le droit commun avec les financements adéquats ?
- Exigences des employeurs pas toujours en cohérence avec le public. Comment s'engagent-ils sur l'insertion des publics éloignés de l'emploi ?

ET DEMAIN ?

- ➔ ***Il est nécessaire de donner davantage de sens et de lisibilité aux actions pour construire un parcours personnalisé. Cela implique des outils d'évaluation individualisés basés sur des compétences clés.***
- ➔ ***Il serait intéressant de travailler avec les entreprises sur les modalités d'accueil et d'intégration des demandeurs d'emploi (tutorat, stéréotypes des employeurs, recrutement…).***
- ➔ ***Des actions pourraient être envisagées afin de favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires, par l'attractivité d'autres bassins d'emploi (Segré, Cholet, Ancenis, Vendée).***
- ➔ ***Les actions doivent davantage prendre en compte les projets emploi et les organisations familiales, notamment les modes de garde.***
- ➔ ***Un focus particulier doit être fait sur les actions d'acquisition du langage technique professionnel.***
- ➔ ***La promotion de l'alternance doit être davantage valorisée, dans le cadre du droit commun renforcé notamment.***
- ➔ ***Examiner les actions qui ont fait leurs preuves dans le cadre du Contrat de ville pour les soutenir dans le cadre du droit commun.***
- ➔ ***Travailler davantage la durée des accompagnements, de l'accompagnement physique vers le droit commun et les méthodes alternatives en matière de recrutement (Escape game, Serious game…).***
- ➔ ***Faire davantage de liens entre les actions « emploi/entreprises » et les associations de quartier pour mieux toucher les publics.***

Déploiement des actions *du pilier Cohésion sociale*

QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT SE DÉPLOIE LE PLAN D'ACTION EN FONCTION DES DIFFÉRENTS AXES ?
QUELS SONT LES POINTS FORTS ET LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ?
COMMENT S'OPÈRE L'ARTICULATION AVEC LE DROIT COMMUN ?
QUELLES SONT LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES QUI NÉCESSITENT DES RÉPONSES ADAPTÉES ?

Chiffres et éléments clés

Les quartiers prioritaires d'Angers et de Trélazé concentrent diverses problématiques sociales :

- les jeunes de moins de 25 ans y sont plus nombreux que sur les autres quartiers de l'agglomération ;
- la part des plus de 75 ans y est en augmentation ;
- les familles monoparentales y sont plus nombreuses qu'ailleurs et en augmentation (38,8 % dans les quartiers prioritaires d'Angers Loire Métropole contre 28 % pour les autres quartiers d'Angers – Trélazé et 16,7 % sur l'agglomération hors Angers et Trélazé ;
- la plupart des collèges des quartiers en politique de la ville présentent des résultats scolaires éloignés des moyennes départementales ;
- la part des ouvriers parmi les actifs des quartiers prioritaires dépasse 30 % (20 % sur la totalité de l'ALM). Inversement, la part des cadres est très faible ;
- les plus faibles niveaux de formation, la moindre présence des cadres, la plus forte présence des logements sociaux se traduisent par des revenus plus faibles et une part plus importante des bénéficiaires des minima sociaux ;
- le nombre de patients pris en charge pour des problématiques de santé mentale est plus important que sur les autres quartiers angevins ;
- le Programme de réussite éducative a concerné, en 2017, 176 enfants à Angers et 112 enfants à Trélazé.

LES ACTIONS SOUTENUES LORS DES APPELS À PROJETS

2015	2016	2017	2018
87 actions	92 actions	95 actions	105 actions
39 porteurs de projets	43 porteurs de projets	42 porteurs de projets	50 porteurs de projets

DOCUMENTS DISPONIBLES

> ***Planches soleil détaillant les actions par orientation stratégique (Annexes).***

Éléments d'analyse

Le pilier Cohésion sociale du Contrat de ville vise à répondre aux orientations ci-dessous, **en réduisant la pauvreté et en favorisant l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires, avec une attention particulière aux jeunes et aux femmes.**

Les partenaires du contrat mobilisent leurs moyens autour de 4 orientations stratégiques :

- **Le vivre ensemble :** il passe par le renforcement de l'attractivité des quartiers prioritaires, la densification du lien social et du « vivre ensemble ». La lutte contre l'isolement et l'accompagnement des personnes âgées est un point particulièrement sensible.
- **L'action éducative, l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs :** il s'agit de soutenir la construction éducative de l'enfant et du jeune, de soutenir la fonction parentale, de garantir l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs et l'attractivité des équipements. Le Programme de réussite éducative (PRE) accompagne, dès l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires qui présentent des signes de vulnérabilité (lire page 28).
- **Les savoirs de base et la citoyenneté :** l'exercice de la citoyenneté passe par la maitrise des savoirs de base, l'apprentissage du français pour les populations allophones et l'insertion socio-professionnelle des jeunes.
- **L'accès aux droits :** souvent confronté à un cumul de difficultés, il est important de lutter contre le non-recours aux droits et de favoriser les actions de prévention. Cela passe par l'information et l'inclusion numérique, autour des droits sociaux, de la santé, et des violences faites aux femmes.

LE VIVRE ENSEMBLE

Points forts

- De nombreuses associations portées par des bénévoles et des salariés agissent dans tous les quartiers. Ces actions, relais d'initiatives d'habitants, sont multiples et très diverses.

Points faibles

- Les thématiques sont investies de manières différentes : certaines, comme le renforcement du lien social, sont très investies, d'autres, telles que l'accompagnement au vieillissement, le sont moins, soit parce qu'elles sont déjà largement travaillées via le droit commun, soit parce qu'il y a localement peu de porteurs de projet investis dans ce champ d'action.
- Les axes « Soutien du tissu associatif et valorisation de l'image des quartiers » sont davantage des objectifs globaux à mettre en « chapeau » de l'ensemble des axes stratégiques du Contrat de ville, que des objectifs opérationnels à proprement parler.

Points de vigilance

- Ils concernent essentiellement le fonctionnement des associations : **fonctionnement quelquefois fermé, difficultés à formaliser des projets, à trouver des financements.**
- Il est constaté de nombreuses situations d'isolement social ; comment développer l'envie d'aller vers les autres ?

PILIER COHÉSION SOCIALE

NOMBRE D'ACTIONS 95

VIVRE ENSEMBLE

- 19 Densifier les solidarités
- 7 Établir des relations avec les habitants isolés
- 2 Accompagner le vieillissement
- 3 Soutenir le tissu associatif
- 19 Valoriser positivement l'image des quartiers

ACTIONS ÉDUCATIVES LOISIRS – SPORTS – CULTURE

- 30 Garantir l'accès à la culture aux sports et aux loisirs
- 4 Assurer l'attractivité des équipements
- 5 Mener des actions en direction des jeunes exposés à la délinquance
- 4 Accompagner la parentalité

SAVOIRS DE BASE ET CITOYENNETÉ

- 11 Agir pour la réussite éducative et contre le décrochage scolaire
- 12 Encourager l'insertion socioprofessionnelle des jeunes
- 2 Favoriser l'apprentissage du français
- 3 Valoriser la jeunesse et son « Pouvoir agir »

ACCÈS AUX DROITS

- 3 Lutter contre le non-recours
- 11 Développer la prévention et la promotion de la santé
- 2 Répondre aux besoins des habitants cumulant plusieurs difficultés
- Améliorer la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales et aides aux victimes

---

INTERQUARTIERS — DEPUIS 2016

VILLE VIE VACANCES

Dispositif s'adressant prioritairement aux enfants et jeunes en difficultés des quartiers prioritaires de la politique de la ville, âgés de 11 à 18 ans et éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances.

Maisons de quartier d'Angers et Léo Lagrange Ouest à Trélazé

INTERQUARTIERS — 2016 2017

PASS QUARTIERS

Favoriser l'accès des enfants de Belle-Beille, Monplaisir, Grand-Pigeon ayant participé aux quartiers de la connaissance, à un stage thématique de découverte de la culture scientifique organisé hors quartiers prioritaires de la ville (QPV). Objectifs : garantir accès de tous à la culture et aux loisirs, favoriser réussite scolaire, la relation parents-enfants, le lien social, la mobilité.

Les Petits Débrouillards

MONPLAISIR — 2016 2017

LE CINÉMA, C'EST MONPLAISIR

Aboutissement de deux années de travail avec les habitants, le festival « Le Cinéma c'est Monplaisir », porté par L'Autre Vie du Papillon et la Maison pour tous, a proposé 10 jours de programmation. Présentation des 12 courts métrages réalisés avec les habitants en 2016 et 2017, ateliers cinéma, projections...

80 personnes mobilisées sur l'ensemble du projet, 1 315 spectateurs et 160 participants aux ateliers

MONPLAISIR — 2017

« 50 ANS DE RÉUSSITE À MONPLAISIR »

À l'occasion des 50 ans des écoles du quartier, expositions, rencontres et évènements sont prévus. Dans la poursuite du projet « Des racines au futur », la ville recueille les témoignages et photos d'anciens élèves des écoles, collèges et lycées de Monplaisir.

Plus de cinquante témoignages et photos déjà recueillis

GRAND-PIGEON — 2016

QUARTIER D'ÉTÉ

Pour la 5e édition des Quartiers d'été, les acteurs associatifs et municipaux du territoire ont proposé, tout au long de l'été, sept semaines d'animations de proximité. Un îlot différent du quartier est ciblé chaque semaine, avec des animations sur l'espace public s'adressant à tous les habitants.

7 semaines d'animations proposées par plus de 10 partenaires du quartier

©Ville d'Angers – Thierry Bonnet

BELLE-BEILLE — 2017

VIV'RÉCITS : MÉMOIRES DE BELLE-BEILLE

© Ville d'Angers

Ils sont arrivés dans les années 1950 et ont traversé 60 ans d'histoire à Belle-Beille. Dans le cadre des projets Campus Quartier, en partenariat avec les archives municipales, des étudiants, futurs archivistes, ont rencontré des habitants de l'avenue Notre-Dame-du-Lac. De leur installation à aujourd'hui, leurs témoignages, émaillés de nombreuses cartes, de photos et d'archives, sont à découvrir dans le Web doc en ligne : http://formationarchives.univ-angers.fr/vies-de-quartier/

Les projets Histoire et mémoires se partagent et se poursuivent en 2018, à Belle-Beille

BÉDIER – BEAUVAL – MORELLERIE — DEPUIS 2017

PETITS-DEJ' EN PIED D'IMMEUBLE

Depuis 2017, des petits déjeuners sont organisés sur les 3 îlots prioritaires du secteur Bédier – Beauval – Morellerie. Sur Bédier et Beauval, le pôle territorial, les équipes et les habitants solidaires de Podeliha, le Centre Jean Vilar, la facilitatrice emploi et l'équipe citoyenne Mona Lisa s'installent au cœur des îlots et vont à la rencontre des habitants. À la Morellerie, le petit-déjeuner a été préparé et animé par le Collectif santé de La Roseraie, en lien avec un atelier mobilité organisé avec les équipes de Keolis.

3 petits déjeuners par an et par îlot

BÉDIER – BEAUVAL – MORELLERIE — 2018

STREET WORKOUT, DU SPORT EN PLEIN AIR À LA MORELLERIE

Depuis janvier 2018, le Street Workout (SWO) s'est fait un nom. Installé par la Ville d'Angers et inauguré par le Maire le 10 février 2018, suite à une sollicitation de l'Association pour le dynamisme de La Morellerie (ADM), l'équipement de musculation en plein air attire aujourd'hui de nombreux sportifs amateurs du quartier et au-delà.

LA ROSERAIE 2016

KARATÉ ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le club Karaté Timing Évolution et le collège Jean Mermoz ont lancé une expérimentation où collégiens/karatéka, parents, professeurs et éducateurs sportifs se mobilisent autour de la réussite éducative des jeunes.

© Karaté Timing Évolution – Alain Simonin

HAUTS-DE-SAINT-AUBIN 2017

SPORT, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Une enquête a été réalisée par le pôle territorial et la Maison de santé, pour recenser les pratiques et les besoins en matière de sports et de santé. Une carte recensant tous les lieux liés à cette thématique a été réalisée à destination des habitants. Trois associations, Siel Bleu, Sport pour tous et AO2 Sports, se sont associées pour proposer, en lien avec le Collectif santé, un programme d'animations d'activités physiques, sportives et de bien-être sur l'espace public. Les habitants du quartier suivent différents ateliers de sport adaptés : apprentissage du vélo, marche consciente, marche nordique...

3 animations sportives par semaine
Entre 30 et 40 participants

© Ville d'Angers – Thierry Bonnet

LA ROSERAIE DEPUIS 2016

CHANTIERS D'ENGAGEMENT CITOYEN

Le Centre Jean Vilar propose, sur les vacances scolaires, à des jeunes (14 à 17 ans) de s'engager sur 20 h de chantier d'action d'utilité collective (entretien d'espace vert, rénovation de passerelle, peinture...).

En contrepartie, ces jeunes reçoivent un crédit loisirs de 80 € à faire valoir pour des activités du Centre Jean-Vilar.

Cette action qui encourage le volontariat des jeunes, leur investissement dans leur cadre de vie, représente aussi une aide financière pour favoriser l'accès aux loisirs.

HAUTS-DE-SAINT-AUBIN 2017

ÉVEIL MUSICAL AUPRÈS DES JEUNES

Des projets de découverte du SLAM et RAP ont été mis en place dans les écoles Nelson Mandela et René Gasnier.

En contact avec des artistes spécialisés dans les musiques urbaines, les élèves ont participé à des ateliers et ont préparé un spectacle qui s'est produit au Chabada, en février.

Des ateliers de sensibilisation aux musiques orientales se sont déroulés en mai 2017, auprès des enfants du Centre de loisirs Gérard Philipe avec l'association AlKamandjati.

Un concert grand public a été organisé au jardin sonore. Une 2e session s'est déroulée en novembre 2017.

5 musiciens et 2 chanteurs ont partagé leur passion à plus de 150 enfants

© Ville d'Angers

SAVARY 2016

ANIMATIONS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES SUR L'ÎLOT SAVARY

© Ville d'Angers – Développement Vie des quartiers

Des animations de proximité ont été mises en place durant les mercredis et les vacances, pour favoriser le lien social et amener les jeunes sur des activités de loisirs. Animation culturelle autour des percussions par l'association Couleurs Brésil tous les mercredis.

Des sorties familiales hebdomadaires ont permis aux familles de découvrir et de profiter du cadre des Sablières à Écouflant, pendant l'été.

35 à 40 enfants
par après-midi d'animations
Entre 40 et 50 familles
chaque semaine aux Sablières

SAVARY 2018

ÉMOTIONS

Cette année, la photographe Corine Nicole, professeure à l'Université Catholique de l'Ouest et habitante du quartier, a installé son studio éphémère à l'école Marie Talet. Photographiés par ses étudiants, les enfants ont travaillé sur le thème des émotions. Ce travail a donné lieu à une exposition itinérante.

TRÉLAZÉ 2017

GROUPE JEUNES DU GRAND BELLEVUE

La ville de Trélazé organise et coordonne, en amont de chaque période de vacances scolaires, une rencontre entre les différents acteurs de terrain du territoire, afin que ces derniers présentent les actions et les activités qu'ils vont mener et proposer à leur public et plus généralement, à l'ensemble des habitants de la ville, sur la période.

500 jeunes bénéficiaires de l'action
dont 50 % du Grand Bellevue

TRÉLAZÉ 2018

ESPACE NUMÉRIQUE

La fracture numérique accentue l'isolement, la marginalisation, le découragement face à une société devenant chaque jour de plus en plus complexe et connectée.

Afin d'accompagner les publics rencontrant des difficultés d'accès ou d'usage, un espace numérique a été aménagé au cœur du quartier. Cet espace met à la disposition du public un matériel informatique de qualité et propose un accompagnement personnalisé à la réalisation de démarches en ligne (emploi, santé, administratif...) visant à permettre, à terme, l'autonomie de chacun.

Espace à destination de l'ensemble des habitants
du quartier du Grand Bellevue

TRÉLAZÉ 2018

LES BELLES VUES D'AUTOMNE

Afin de mieux se faire connaître, de susciter une dynamique collective positive, de fédérer les habitants autour de leur quartier et d'ouvrir ce dernier vers l'extérieur, le conseil citoyen du Grand Bellevue est à l'initiative, pour la 2e année consécutive, d'un événement citoyen festif de grande ampleur.

Événement à destination de
l'ensemble des Trélazéens

© Ville de Trélazé

SAVOIRS DE BASE ET CITOYENNETÉ

Points forts

- L'apprentissage du français est considéré comme le vecteur essentiel d'intégration.
- Les actions sont nombreuses dans les quartiers, favorisées dans le cadre de l'Appel à projets, mais aussi dans le droit commun.

Points faibles

- Certains quartiers sont moins investis que d'autres.
- Sur le volet « Apprentissage de la langue », constat d'un décalage entre les besoins d'accompagnement et l'offre existante, compte tenu de l'arrivée en plus grand nombre de populations étrangères en Maine-et-Loire.

Points de vigilance

- L'axe « Valoriser la jeunesse et son pouvoir d'agir » est à reformuler ; c'est davantage un objectif transversal qu'un objectif opérationnel à proprement parler.
- Un travail sur le décrochage scolaire suppose de développer la mise en réseau entre acteurs pour favoriser les complémentarités et une approche globale des bénéficiaires.

ACCÈS AUX DROITS

Points forts

- La fracture numérique et l'illectronisme sont des enjeux majeurs en matière d'accès aux droits, avec un besoin d'accompagnement de proximité. Ces actions sont expérimentales et à développer en complémentarité du droit commun.
- Les actions de prévention et de promotion de la santé se développent à la fois en proximité et aussi dans le cadre du droit commun. Le Contrat local de santé s'organise à l'échelle d'Angers Loire Métropole pour davantage de cohérence et de partenariat.

Points faibles

- Manque de repérage de ce qui existe, dans un contexte qui se renouvelle constamment.
- Manque de formation des professionnels face à des questions sensibles (comme les phénomènes de violence ou encore les questions culturelles).
- Les sujets de différences culturelles, de santé mentale, de prévention des conduites addictives doivent être davantage pris en compte pour favoriser l'accès aux droits.

ACTIONS ÉDUCATIVES LOISIRS – SPORTS – CULTURE

Points forts

- L'offre est très diversifiée avec une transversalité des actions.

Points faibles

- Thématiques très diversement investies : il y a notamment une forte démultiplication des projets sur les objectifs liés aux loisirs, aux sports et à la culture.
- Méconnaissance de certains dispositifs existants.

Points de vigilance

- Certaines tranches d'âge sont peu touchées, les jeunes adultes, les personnes âgées.
- L'offre culturelle et sportive soutenue via le Contrat de ville est majoritairement tournée vers les enfants et les jeunes, dans une visée éducative. Vigilance à avoir pour prendre également en compte les autres publics.
- Les équipements sont un moyen pour accéder aux sports et à la culture. La réaction de « favoriser l'appropriation des équipements » conviendrait davantage.

ET DEMAIN ?

→ Accompagnement des porteurs de projets associatifs à poursuivre et à renforcer sur :

- ***la formalisation et le montage des projets ;***
- ***l'animation des partenariats inter-associations pour faire réseau et ainsi favoriser les logiques de « parcours » et encourager l'innovation ;***
- ***le volet financier, afin de permettre les expérimentations sur plusieurs années et de diversifier les sources de financement ;***
- ***la communication sur les actions et dispositifs, pour mieux les faire connaître auprès des habitants et des autres acteurs ;***
- ***l'essaimage sur d'autres quartiers, des actions ayant permis d'améliorer les conditions de vie des habitants ;***
- ***la qualification des acteurs sur les questions sensibles telles que la lutte contre les discriminations, la prévention de la radicalisation, l'approche interculturelle, la prévention des violences, etc.***

→ Plusieurs thématiques gagneraient à être investies de manière renforcée ou travaillée différemment :

- ***l'inclusion numérique ; le décrochage scolaire ;***
- ***l'accompagnement des publics vers l'autonomie ;***
- ***l'occupation positive de l'espace public (animation, art, jardins, sport…) menée en proximité avec les habitants ;***
- ***les projets favorisant la connaissance et l'appropriation des équipements culturels et sportifs ;***
- ***l'« apprentissage des savoirs de base » est à entendre de manière plus large que le seul « apprentissage du français ».***

Programme de réussite éducative angevin

L'évaluation des 10 ans

QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT SE DÉPLOIE LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE À ANGERS ET À TRÉLAZÉ ?
QUEL SONT PROFILS VISÉS PAR LE PROGRAMME ET AVEC QUELS IMPACTS ?

Chiffres et éléments clés

Le Programme de réussite éducative (PRE) a été créé par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.
Il vise les enfants et les adolescents « qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux ». Son action prend la forme de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants 2 à 16 ans et leur famille.
Il est basé sur la mobilisation d'un réseau de partenaires, au travers de la mise en œuvre d'Équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) composées de professionnels de champs variés.
Les difficultés repérées sont souvent en lien avec un manque de maîtrise de la langue française, un manque de confiance en soi ou encore des besoins en termes d'ouverture culturelle. Le soutien à la parentalité est rarement une raison première de la saisine du dispositif. Pour autant, lors de l'analyse des situations, il apparaît de plus en plus souvent de manière sous-jacente.

Le PRE à angers, créé en 2006 et porté financièrement par la Caisse des Écoles.
Il est initialement dirigé vers les enfants de 2 à 12 ans, or depuis 2014 sur demande du Préfet, son action s'étend au profit des collégiens des REP+ jusqu'à 16 ans.
En 2018, 250 enfants résidant sur les 7 quartiers prioritaires de la ville **ont bénéficié d'un accompagnement.** L'équipe de réussite éducative se composait d'un responsable, de quatre coordonnateurs, de 15 intervenants et d'une assistante de gestion.
Il disposait d'un **budget total de 251 000 €** dont 196 000 € de subventions de l'État et d'une participation de la Ville d'Angers à hauteur de 108 021 €.

Le PRE à Trélazé, créé en 2006 et porté financièrement par le CCAS.
En 2018, le PRE a accompagné 97 enfants habitant le quartier prioritaire du Grand Bellevue. L'équipe du PRE de Trélazé se composait d'une coordinatrice, d'une assistante administrative et de 6 intervenants vacataires, pour un **budget réalisé de 119 041 €.** La participation de l'État s'est élevée à 74 207 € et celle du CCAS à 44 834 €.
Les parcours mis en place concernent essentiellement l'accompagnement à la scolarité et l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, ou encore le soutien à la parentalité. Le PRE est peu sollicité pour les problématiques de santé.

EN 2018

ANGERS

- **250 enfants accompagnés**
  63 % de garçons
  37 % de filles

Répartition par âge

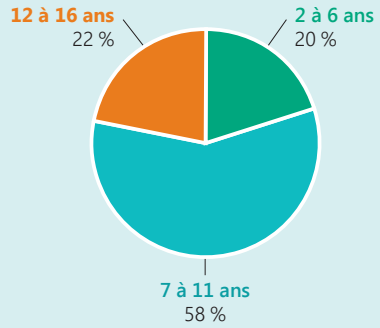

Principaux domaines d'interventions

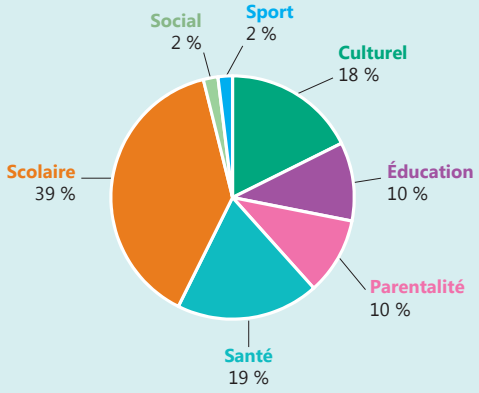

EN 2018

TRÉLAZÉ

- **97 enfants accompagnés**
  52 % de garçons
  48 % de filles

Répartition par âge

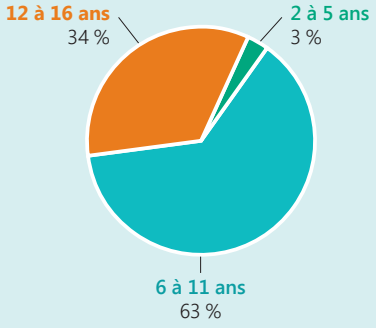

SCHÉMA D'INTERVENTION DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La mise en œuvre des parcours

Éléments d'analyse

Synthèse Angers et Trélazé

L'évolution sociologique qui se constate sur les quartiers prioritaires ces dernières années a réorienté les actions proposées :

– des phénomènes de précarité et de monoparentalité accentués ;
– une augmentation des familles primo-arrivantes non francophones sur ces territoires ;
– une augmentation de 470 enfants entre 2012 et 2017 dans les écoles des quartiers prioritaires à Angers.

Points forts

- Au fil des années, le dispositif s'est bien ancré sur les territoires. Il est bien connu de tous et le partenariat semble être solidement installé, notamment avec l'Éducation nationale.
- La diversité des professionnels qui composent les Équipe pluridisciplinaires de soutien (EPS) permet d'appréhender les situations de manière globale. L'échelle du territoire facilite la proximité et le dialogue entre les acteurs. Cela permet d'étudier les situations de manière objective et de construire le parcours le plus adapté à chacune d'entre elles.

Points faibles/à améliorer

- Les délais d'accès au droit commun s'allongent poussant le Programme de réussite éducative (PRE) à dépasser son rôle de complément pour parfois s'y substituer.
- Le Programme de réussite éducative (PRE) est difficile d'appréhension pour les familles : comment communiquer autour de ce dispositif ?
- Lorsque la situation est redirigée vers le droit commun, les familles ne s'en saisissent pas toujours. Comment mieux accompagner vers le droit commun ?
- Requestionner la place du parent dans les parcours : comment faciliter sa mobilisation tout au long du parcours ? Mieux les préparer à l'arrêt du parcours ?

ET DEMAIN ?

- ***Instaurer davantage de communication avec les partenaires et acteurs du PRE.***
- ***Impliquer davantage le repérant dans le parcours de l'enfant.***
- ***Quel suivi après la fin du parcours ? Comment gère-t-on la sortie du dispositif ?***
- ***Développer les activités de groupe en complément des parcours personnalisés.***
- ***Développer davantage le volet préventif et/ou accompagner plus longtemps les enfants.***
- ***Élargir les Équipes pluridisciplinaires de soutien.***

La Gestion urbaine de proximité

QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT S'ORGANISENT LES PARTENAIRES POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ ?

QUEL PLAN D'ACTION EST MIS EN ŒUVRE DANS LES DIFFÉRENTS QUARTIERS, POUR QUELS RÉSULTATS ?

COMMENT SE MOBILISENT LES HABITANTS ?

Chiffres et éléments clés

En matière de cadre de vie, des constats transversaux à l'ensemble des 8 quartiers prioritaires ont été identifiés :

- des violences urbaines, un nombre de dégradations et de faits de délinquance élevé plus nombreux que sur les autres territoires de la commune ;
- des phénomènes d'occupation abusive de certains lieux et espaces publics et pour Angers, une consommation d'alcool et de drogues en augmentation depuis 4 ans ;
- des problématiques récurrentes en matière de propreté urbaine ;
- pour les quartiers ayant fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain, il y a plusieurs années, les problématiques constatées en matière de domanialité, de fonctionnement et d'aménagement des espaces publics, sont moins importantes. Par exemple, l'Opération de renouvellement urbain menée au sein du Grand Bellevue et achevée en 2010 a permis de traiter les dysfonctionnements urbains majeurs du quartier.

4 leviers d'actions mobilisables, à la fois en investissement et en fonctionnement :

- les interventions et budgets de droit commun des services ;
- la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) mobilisée par les bailleurs sociaux ;
- un budget propre dédié par les villes ;
- la mobilisation de la concession d'aménagement, si les territoires sont en ZAC.

La charte de Gestion urbaine de proximité d'Angers a fait l'objet d'une réécriture en 2015. Elle a été signée par 9 partenaires et couvre la période 2016-2020. Elle est annexée au Contrat de ville depuis 2015. La GUP est mise en œuvre à l'échelle des Pôles territoriaux avec une animation partenariale à la fois dans les quartiers prioritaires et hors quartiers prioritaires.

La charte de Gestion urbaine de proximité de Trélazé a été adoptée en 2013. C'est un dispositif intégré et réactif. Des actions à soutenir prioritairement sont définies de manière partenariale (avec une mobilisation du dispositif permettant au bailleur d'être exonéré de la taxe foncière sur la propriété bâtie).

DOCUMENTS DISPONIBLES

> *Charte de Gestion urbaine de proximité Ville d'Angers 2016-2020*
> *Bilans annuels*

Chiffres et éléments clés

L'enjeu principal du Contrat de ville en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain est d'améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.

La Gestion urbaine de proximité est l'un des leviers d'actions du Contrat de ville sur le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain. Elle implique de nombreux acteurs aux côtés des villes (ALM, aménageurs, bailleurs sociaux...) avec une logique d'intervention favorisant la mutualisation des moyens, la coordination des services, l'amélioration des délais d'intervention.

AXES DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA GUP ANGERS ET TRÉLAZÉ

1. **Clarifier les domanialités**
2. **Agir sur la propreté urbaine** *(collecte des ordures, propreté)*
3. **Maintenir des espaces de vie de qualité**
4. **La tranquillité et la sécurité des espaces publics**
5. **Assurer des services de proximité**
6. **Informer et gérer les chantiers mis en œuvre – NPNRU**
7. **Améliorer les déplacements et favoriser la mobilité**
8. **Intégrer la culture d'information/participation**

Les besoins d'intervention sont identifiés à la fois par les remontées des habitants et les diagnostics de terrain conduits par les services municipaux.

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET COORDONNÉE

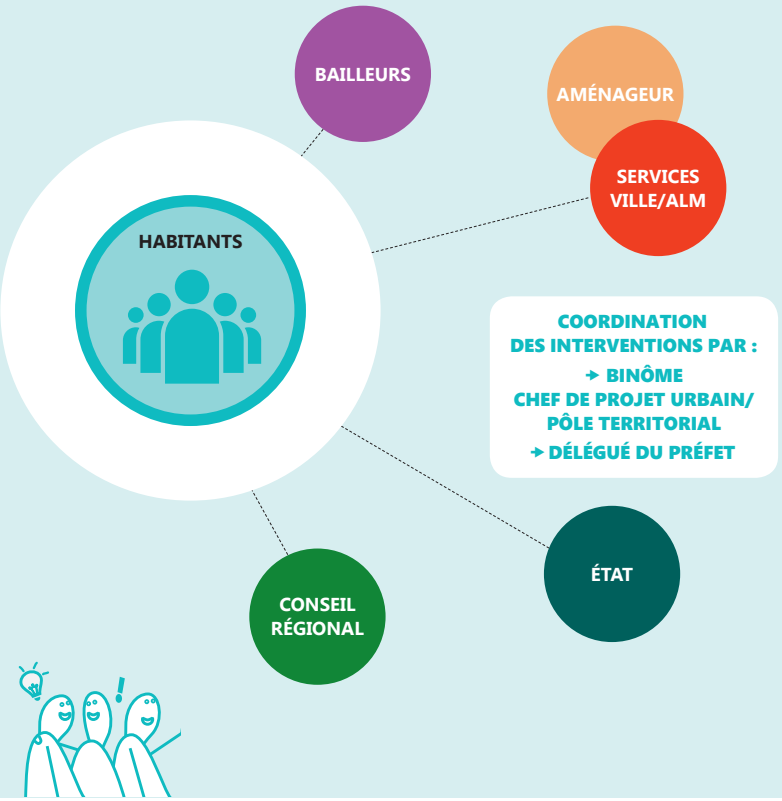

LA ROSERAIE 2016

JARDIN CLAUDE MONET

À l'initiative de la direction Éducation-Enfance, un jardin partagé a été créé à l'école Claude Monet, en 2016. Les enseignants, l'équipe des temps périscolaires, les animateurs Pied d'bât et les parents d'élèves ont imaginé et dessiné les contours de la parcelle, produit et récolté les légumes, fabriqué une serre avec des bouteilles plastiques recyclées. Les enfants ont été sollicités pour trouver un nom dans une démarche citoyenne (isoloir, vote, dépouillement des bulletins...) et ont participé activement et symboliquement à son inauguration. Chaque enfant est reparti avec un morceau du ruban tricolore inaugural.
La culture du jardin est reconduite en 2016-2017.

1 parcelle de 200 m²

© Ville d'Angers – Éducation-Enfance

SAVARY 2017

HABITANTS MOBILISÉS POUR UNE BALADE URBAINE

Les habitants et le Conseil citoyen de Savary et de Giran ont participé à une balade urbaine. Accompagnés de l'adjointe de quartier, des techniciens de la Ville d'Angers et des bailleurs, ils ont arpenté le quartier afin de relever des dysfonctionnements sur l'espace public et plus largement d'échanger sur la vie du quartier. Des propositions ont été formulées. Cette rencontre a permis, entre autres, l'ajout de poubelles, l'installation d'une caméra de vidéo protection, ainsi que le lancement d'une réflexion sur le stationnement.

© Ville d'Angers – Thierry Bonnet

MONPLAISIR 2016

PRÉVENTION SITUATIONNELLE ET VIDÉOPROTECTION

Des caméras de vidéoprotection sont en cours de déploiement place de l'Europe et sur les boulevards extérieurs du quartier. Le dispositif a pour objectif de renforcer la sécurité et la tranquillité publique du quartier.

MONPLAISIR 2017

ÉTUDE D'IMPACT EN SANTÉ

L'étude inscrite dans le cadre du NPNRU a produit avec les habitants et partenaires de Monplaisir des recommandations en matière d'urbanisme et d'actions.
Comment les aménagements, les cheminements peuvent-ils améliorer la santé et le bien-être de la population ? Quelles actions développer pour accompagner cette démarche ?

Une dizaine d'habitants et 10 structures mobilisées

TRÉLAZÉ 2017

ARBRE ET CITÉ

Deux ateliers hebdomadaires de sculpture sur bois sont proposés aux habitants du Grand Bellevue, afin de leur permettre de découvrir d'autres pratiques artistiques tout en valorisant le patrimoine naturel de leur quartier (un arbre emblématique du quartier aujourd'hui abattu est revalorisé par ce biais).
Deux autres ateliers sont destinés spécifiquement aux élèves de l'école Paul Fort ou aux enfants du centre de loisirs Jean Gueguen.

Couvre l'ensemble du quartier (2 169 habitants)

HAUTS-DE-SAINT-AUBIN 2018

PALISS'ART

Les palissades de chantier ont fait l'objet de création artistique avec les habitants. Un jury, composé de professionnels et d'habitants, a sélectionné 4 projets, pour 4 lieux emblématiques du quartier en aménagement urbain. Entre juillet et septembre 2018, les habitants ont participé à la création de fresques, pour améliorer le cadre de vie et faire dialoguer le quartier avec des œuvres artistiques.

1 Appel à projets, 5 artistes intervenants et une centaine d'habitants participants

© Ville d'Angers

HAUTS-DE-SAINT-AUBIN 2016

LE JARDIN SONORE : PLACE DE LA FRATERNITÉ CONSTRUCTION D'UNE ŒUVRE D'ART AVEC DES HABITANTS

L'artiste Lucas Grandin, présent régulièrement sur le quartier de février à juin 2015, a animé des ateliers avec différents groupes d'habitants, en vue de la construction d'une œuvre d'art sonore. Différents types de sensibilisation ont permis aux habitants de participer à la conception, à l'animation, à la plantation des végétaux. Habitants du quartier, enfants des écoles et des centres de loisirs, personnes hospitalisées, lecteurs de la bibliothèque Nelson Mandela… ont réfléchi et contribué à ce projet.

+ de 300 personnes mobilisées

©Ville d'Angers – Thierry Bonnet

GRAND-PIGEON 2017

CONCERTATION HAFFNER

Le « Carré Haffner » reste la dernière parcelle du quartier à aménager, suite au Programme de rénovation urbaine précédent. Le Conseil de quartier est associé à la concertation qui se met en place avec l'aménageur et le cabinet d'architecte. Un espace public dédié aux loisirs et aux sports ainsi qu'un projet immobilier sont prévus. L'enjeu autour de l'espace public est fort dans ce quartier peu pourvu en espaces verts.

© Pascal Guiraud

BÉDIER – BEAUVAL – MORELLERIE 2017

JOURNÉE CITOYENNE 21 MAI 2017 – 3E ÉDITION

Sur le secteur Bédier – Beauval – Morellerie, plusieurs animations ont été mises en place pour améliorer le cadre de vie : fabrication de jardinières à partir de matériaux recyclés, sensibilisation au tri sélectif et au compostage, un « Régie Troc » organisé par la Régie de quartiers et un atelier « Yarn bombing » pour décorer les arbres.

Des actions de désherbage et de cuisine ont été proposées à l'école des Grandes Maulévries, au Relais accueil Jean Vilar ainsi qu'au Centre Pierre Cointreau. Le Conseil de quartier s'est mobilisé autour du projet de Jardin partagé au jardin de La Roseraie.

La Roseraie : 400 participants
Angers : + de 1 750 personnes

© Jean-Patrice Campion

BELLE-BEILLE 2016

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Huit étudiants-ingénieurs d'Agro Campus Ouest ont été sollicités pour imaginer un aménagement paysager temporaire et ludique de l'espace laissé vacant après la démolition de la résidence étudiante place Dauversière. Les habitants ont poursuivi la réflexion engagée.

AMÉNAGEMENTS, STATIONNEMENTS ET CONCERTATIONS

Les habitants ont été concertés à l'occasion des réaménagements des rues Roger Halopé et Jean Clénet et du square du Champ Fleury.

6 réunions de concertation : 10 à 15 habitants présents à chaque rencontre

© Étudiants AgrocampusOuest

BELLE-BEILLE 2017

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE AVEC LES CORRESPONDANTS DE NUIT

Depuis 2016, les correspondants de nuit sont présents sur le quartier, du mardi au samedi de 19 h 30 à 2 h du matin et font preuve d'une écoute active auprès de la population. Ils interviennent sur des problèmes d'incivilités, de nuisances sonores, de manière spontanée, sur appel ou selon des zones de vigilance.

166 interventions en 2016

Éléments d'analyse

En fonction des territoires, des axes prioritaires ont été définis. Ils dépendent notamment des projets urbains qui nécessitent des phases chantiers, des aménagements temporaires et de la concertation avec les habitants.

- **Pour Angers, la Gestion urbaine de proximité (GUP)** se décline via un plan d'actions spécifique à conduire annuellement qui vient compléter les interventions prévues au titre du droit commun au sein des directions dans des plans, « Plan Places », « Plan Vélo », « Plan Ville apaisée », qui font l'objet de concertations systématiques ou de saisines des conseils de quartiers.

  3 axes principaux ont été travaillés ces dernières années :
  - **agir en matière de propreté urbaine :** 20 « points noirs » ont été identifiés et font l'objet d'un traitement particulier ;
  - **maintien du cadre de vie et de son environnement :** des actions de sécurisation de jardin, de voies de circulation, des aménagements provisoires, des entretiens de parcelle, des reprises d'espaces dégradés, des installations de matériels sportifs, des animations d'espaces publics sont proposés ;
  - **améliorer les déplacements et favoriser la mobilité :** les sécurisations et aménagements des cheminements, la mise en place de parcours sécurisés, vont participer à soutenir l'action municipale en matière de Plan Vélo, et de parcours Sport-Santé.
- **Pour Trélazé, la GUP** concerne plusieurs champs d'intervention parmi lesquels : la lutte contre les incivilités (tags, réparation du mobilier urbain endommagé, etc.), l'aménagement de la plaine de Bellevue avec l'installation de jeux, d'une aire de détente et de matériel de fitness urbain.

  Le Conseil citoyen du Grand Bellevue est impliqué dans la définition du projet qui se concrétise dans un temps fort les « Belles vues d'automne ». Il porte aussi avec le soutien de la Ville de Trélazé, une action de prévention et de sensibilisation au nettoyage dans le cadre de la journée citoyenne.
- **4 quartiers prioritaires présentent des dysfonctionnements urbains très importants.**
  - **Le quartier de Monplaisir** cumule des indicateurs sociaux et des dysfonctionnements urbains : image dégradée, composition monofonctionnelle (100 % de logements sociaux), immeubles vétustes, enclavement, centralité déqualifiée…
  - **Le quartier nord de Belle-Beille** n'a pas été traité dans le Programme de renouvellement urbain précédent. Le parc social est vétuste et fortement dégradé. Les équipements publics sont dispersés et en mauvais état, au point que les centralités ne fonctionnent plus. Les espaces publics sont inadaptés.
  - **Le quartier Savary** présente des problématiques sociales et urbaines en cœur d'îlots avec des copropriétés entourant trois barres de logements sociaux.
  - **Le quartier de La Roseraie** a connu une vaste Opération de rénovation urbaine qui a amélioré de façon significative le cadre de vie. L'arrivée du tramway et le redéploiement des lignes de bus ont permis de le désenclaver. Les sujets restant à l'œuvre concernent plutôt des copropriétés de résidences privées. Les gabarits des voies ont été revus pour réduire la vitesse des véhicules automobiles. Des rodéos de motos continuent ponctuellement de nuire à la tranquillité publique. Les places Jean XXIII et Jean Vilar font toujours l'objet de regroupements. La collecte des déchets a été généralisée par la voie de conteneurs enterrés. Quelques îlots donnent lieu à des dépôts sauvages. Des actions de médiation sont organisées auprès des habitants.

Points forts

- La diversité des types de logements est propice à assurer un cadre de vie satisfaisant pour les habitants.
- L'importance des espaces verts dans les quartiers est un des points forts de la ville.
- Les habitants, via les conseils citoyens de quartier, sont particulièrement impliqués dans les démarches de gestion urbaine de proximité.

Points faibles

- Le vieillissement et le handicap ne sont pas suffisamment pris en compte dans les aménagements.
- Le turn-over des locataires et le manque de mixité sociale sont un frein à l'implication des habitants.
- Les incivilités et le manque de respect des points de dépôt sont soulignés.

Points de vigilance

- Dans le cadre des aménagements à venir, est de plus en plus intégré l'ensemble des mesures d'urbanisme, d'architecture ou techniques visant à prévenir la commission d'actes délictueux ou à les rendre moins profitables. Cette démarche de prévention situationnelle est à conforter.
- Les dispositifs existants restent encore trop souvent méconnus des habitants et partenaires dans les quartiers.

ET DEMAIN ?

→ Plusieurs préconisations ont été proposées à l'occasion des assises « Politique de la ville » le 8 novembre 2018. Elles illustrent le type d'actions qui peut être à conforter sur la période 2018-2022 en matière de cadre de vie. Certaines de ces préconisations relèvent du champ d'intervention du droit commun :

– améliorer la desserte et le réseau bus, tramway (relève davantage du droit commun que de la politique de la ville) ;
– développer et optimiser des transports doux ;
– multiplier les ralentisseurs pour le respect des zones « 30 » ;
– renforcer la présence policière.

D'autres relèvent de projets à conduire dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ou de l'Appel à projets Contrat de ville :

– sensibiliser les habitants au respect des biens communs et du vivre ensemble ;
– améliorer la gestion des dépôts sauvages, des encombrants ;
– réaliser des aires de compostage collectif en pieds d'immeuble.

→ L'implication des bailleurs pour répondre aux problématiques identifiées collectivement, doit être renforcée via une mobilisation accentuée du dispositif TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties).

Sécurité et Tranquillité publique

QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT SE MOBILISE LE PARTENARIAT ENTRE LES ACTEURS DU SECTEUR DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ?

QUELLES PROBLÉMATIQUES ONT ÉMERGÉ ? QUELLES RÉFLEXIONS ET RÉPONSES ONT ÉTÉ APPORTÉES ?

Chiffres et éléments clés

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) sont des instances clés en matière de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance. Elles favorisent la coopération entre les acteurs de l'État, les collectivités et de l'ensemble des partenaires locaux (forces de l'ordre, Conseil départemental, justice, bailleurs, associations...).

Les orientations reposent sur le cadre de la stratégie nationale :

– les jeunes exposés à la délinquance (rappel à l'ordre, mesures éducatives, de réparation...) ;
– la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes (permanence d'accès aux droits à la Maison de la justice et du droit...) ;
– des actions en faveur de la tranquillité publique (médiation, troubles de voisinage, régulation de la vie nocturne...).

Une déclinaison locale est mise en œuvre au travers de deux Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, CLSPD d'Angers et de Trélazé.

Pour Angers, des instances partenariales se déclinent sur l'ensemble des quartiers de la ville : les Groupes territorialisés de tranquillité publique (GTTP).

Ils sont composés des principales institutions concernées autour de la mission Tranquillité publique de la ville, les Maisons des solidarités du département, la Police nationale, les bailleurs sociaux, l'aménageur, la société de transport public... et d'acteurs associatifs : les Maisons de quartiers, les éducateurs de préventions, la Régie de quartier.

Objectifs : faire un diagnostic partagé sur la situation du quartier ; développer des partenariats ; renforcer l'articulation des interventions des différents acteurs.

Les principaux outils développés sont la vidéoprotection et la médiation de nuit et de jour.

Pour Trélazé, des groupes thématiques sont constitués en fonction de l'actualité. Un groupe s'est constitué Comité d'action jeunesse de Trélazé ; il réunit les partenaires Jeunesse. Il coordonne les actions sur l'ensemble de la commune en direction de la jeunesse. La médiation de nuit est assurée par des correspondants de nuit. La vidéoprotection est développée sur quelques points sensibles.

Les outils au service de la tranquillité publique

La Prévention spécialisée : des équipes d'éducateurs de prévention, portées par l'Association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ASEA), interviennent dans les quartiers prioritaires. Ces éducateurs accompagnent et orientent les jeunes de 12 à 21 ans. Ils articulent leurs interventions éducatives avec les autres acteurs des quartiers.

La médiation de nuit et de jour à Angers

L'intervention est coordonnée par un groupement de commandes, composé de la Ville d'Angers et des bailleurs sociaux avec une contribution financière au prorata de leur patrimoine. 13 000 logements en quartier prioritaire sont concernés. L'intervention a été assurée jusqu'en 2017 par la Régie de quartier, dans le cadre d'un marché public. Depuis janvier 2018, les agents de tranquillité de nuit de Médiaction interviennent du mardi au samedi de 19 h 30 à 1 h 30 du matin, par de l'écoute, du dialogue et de la médiation, sur appel des habitants ou au regard des vigilances identifiées.

La médiation de nuit à Trélazé

L'intervention est assurée par la Régie de quartiers de Trélazé, sur l'ensemble de la ville, avec une attention particulière sur le Grand Bellevue. Une articulation est mise en place avec l'équipe de Prévention spécialisée de Trélazé.

En outre l'association AJAC assure une ouverture dans ses locaux en soirée et le week-end pour accueillir des jeunes.

Éléments d'analyse

La médiation de nuit

Nature des interventions : nuisances en 1re partie de soirée, occupations abusives, squat et dégradations ; médiations, conflits de voisinage, écoute active.

	NOMBRE D'INTERVENTIONS (JOUR/NUIT)	
	ANGERS	**TRÉLAZÉ**
2017	**136 jours (jour) de déambulation aux Hauts-de-Saint-Aubin**	**576 interventions dont 190 au Grand Bellevue**
	1 450 interventions de nuit	
2016	**1 240 interventions de nuit**	**549 interventions dont 219 au Grand Bellevue**

Angers : la mission principale se déroule de nuit, tout au long de l'année, dans les quartiers prioritaires. En complémentarité, une médiation de jour a été expérimentée sur 8 mois en 2017 aux Hauts-de-Saint-Aubin. Depuis, elle peut être déclenchée en fonction des besoins sur des périodes données, y compris sur des territoires hors Contrat de ville.

Trélazé : l'intervention a lieu entre 17 h et minuit du lundi au jeudi, et jusqu'à 1 h du matin du vendredi au dimanche.

DOCUMENTS DISPONIBLES

> *Bilans correspondants de nuit 2016 et 2017 et bilan médiation de jour 2017.*
> *Recherche Action Monplaisir « Implication des jeunes dans les trafics de drogues : comprendre pour agir »*
> *Étude « Effets de la rénovation urbaine sur la Gestion urbaine de proximité et la tranquillité publique » CGET. Novembre 2016*

LA SUITE > DES PROBLÉMATIQUES ONT ÉMERGÉ CES DERNIÈRES ANNÉES, QUI NÉCESSITENT DES RÉPONSES INNOVANTES COORDONNÉES

PROBLÉMATIQUES	RÉPONSES
Citoyenneté ➔	Classes Justice : écriture de scénario et mise en scène de procès au Tribunal de grande instance avec des élèves de CM2 sur temps scolaire.
Rixes inter-quartiers ➔	Séminaire et temps de formation avec un sociologue spécialiste des phénomènes de bandes. Procédure d'alerte, pour mettre en cohérence les acteurs face aux situations de violence. Animations socioculturelles inter-quartiers pour favoriser l'interconnaissance.
Activités dans le domaine des stupéfiants ➔	Recherche action à Monplaisir pour lutter contre l'implication des plus jeunes dans le trafic des stupéfiants.
Rodéos motorisés urbains ➔	Saisie et destruction des engins.
Clips musicaux ➔ *Démonstrations de force, incitation à la consommation de drogues*	Actions Police nationale.
Occupations abusives du domaine public ➔ *(barbecues, piscines)*	Prise d'arrêtés préfectoraux et municipaux encadrant les pratiques. Mise en place de la gratuité pour l'entrée à la piscine municipale à Trélazé pendant l'été.
Jets de projectiles sur les bus urbains ➔	Communication en direction des jeunes sur les actions jeunes et mobilisation de tous les partenaires

ET DEMAIN ?

➔ Conforter, voire développer le travail collaboratif entre les acteurs du territoire (habitants, commerçants, institutions).

➔ S'inscrire dans la complémentarité de l'offre existante en termes de tranquillité publique.

➔ Être en veille sur les territoires.

➔ Répondre aux nouveaux enjeux (exemple : réseaux sociaux).

➔ Renforcer les actions de prévention de la délinquance juvénile.

➔ Réactualiser la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain

QUESTIONS ÉVALUATIVES

QUELLES ÉTUDES ET QUELLES ACTIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES POUR MIEUX DÉFINIR ET ACCOMPAGNER LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN ?

– CONCERTER LES HABITANTS.

– ANTICIPER LE RELOGEMENT DES MÉNAGES CONCERTÉS PAR LES DÉMOLITIONS.

– ACCOMPAGNER LES PREMIÈRES OPÉRATIONS PAR DES ACTIONS DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ ET DE COHÉSION SOCIALE.

Chiffres et éléments clés

Le 1er programme de rénovation urbaine 2003-2013 avait concerné les quartiers d'Angers, avec un effort particulier sur Deux-Croix – Banchais, La Roseraie, les Hauts-de-Saint-Aubin et le sud de Belle-Beille ainsi que le Grand Bellevue à Trélazé.

Entre 2015 et 2017, la préfiguration du programme a été travaillée avec l'ensemble des partenaires et des habitants.

Depuis, le projet a été présenté en juillet 2018. La convention a été signée fin mai 2019. Les projets urbains se déclinent sur les axes suivants avec des particularités sur chacun des quartiers :

- **la rénovation verte à Belle-Beille avec un accent fort mis sur l'identité végétale du quartier ;**
- **la réussite éducative à Monplaisir avec une dynamique globale autour de l'école et l'éducation.**

Les autres axes se déclinent dans les deux quartiers :

- augmenter la diversité de l'habitat dans le quartier et dans le QPV et à l'échelle de l'agglomération ;
- lutter contre l'étalement urbain et favoriser une qualité urbaine, paysagère et architecturale ;
- proposer une offre en équipements et aménagements adaptée aux habitants, en favorisant une mixité fonctionnelle ;
- consolider le potentiel économique, tout en facilitant l'implantation d'activités dans les quartiers et l'emploi des habitants à travers des clauses d'insertion ;
- renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants, en développant les transports en commun et les cheminements doux ;
- améliorer l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers ;
- agir en matière de propreté urbaine ;
- requalifier l'offre éducative pour soutenir la stratégie de mixité sociale ;
- accompagner le vieillissement de la population.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) vise à répartir la production de logements pour réduire l'étalement urbain et permettre le « bien vivre ensemble partout, un logement pour tous ». Une Convention intercommunale d'attribution (CIA) propose des objectifs de peuplement pour rééquilibrer les territoires.

Éléments d'analyse

- Les processus de concertation avec les habitants ont été mis en place :
  - installation des Maisons du projet en 2016 ;
  - déploiement de Boites à outils de la concertation ;
  - actions menées par les maitres d'ouvrage.
- Les relogements des habitants concernés par les démolitions sont gérés par une commission interbailleurs et un accompagnement social des habitants....
- La Gestion urbaine de proximité (GUP) a été renforcée :
  - renforcement de la sécurité piétonne (groupes scolaires, grands boulevards) ;
  - animations sur l'espace public avec le tissu associatif ;
  - renforcement de la propreté urbaine sur les points noirs identifiés.
- Des actions pour préparer, accompagner les projets urbains, mobiliser les habitants, ont été déployées :
  - aménagements temporaires ;
  - mémoire des habitants.
- La Charte écoquartier a été signée pour Monplaisir et Belle-Beille, avec un effort particulier via une démarche d'Évaluation d'impact en santé pour le quartier de Monplaisir.
- Le développement économique mériterait une attention plus soutenue.
- La question éducative est particulièrement travaillée, alliant les équipements et la mobilisation des acteurs.

LA CONCERTATION, UNE DEMARCHE AU LONG COURS

Exemple de calendrier à Belle-Beille, concertation assurée par le cabinet Trait Clair.

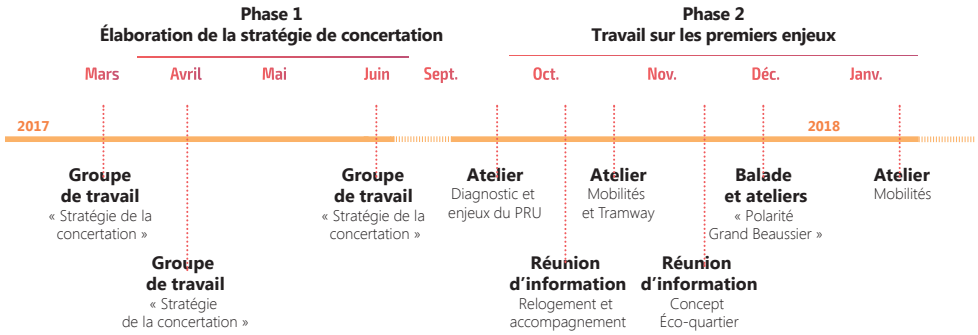

Angers - 2018/2026
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Monplaisir — Belle-beille

Objectifs du programme

Les logements

991 LOGEMENTS **DÉMOLIS** — **18%** des logements locatifs sociaux (LLS) des 2 quartiers

MONPLAISIR **368** logements **14%** des LLS du quartier + BELLE-BEILLE **623** logements **22%** des LLS du quartier

2 768 LOGEMENTS **RÉHABILITÉS** — MONPLAISIR : **1 470** + BELLE-BEILLE : **1 318**

1 811 LOGEMENTS **RÉSIDENTIALISÉS** — MONPLAISIR : **1 180** + BELLE-BEILLE : **835**

991 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **RECONSTITUÉS**

- Monplaisir (60)
- Belle-Beille (110)
- Autres quartiers d'Angers (150)
- 1e couronne (284)
- 2e couronne (271)
- Non localisés (116)

1 000 NOUVEAUX LOGEMENTS
- accession sociale (120)
- accession libre
- investissement locatif

Impact en terme de diversification : - 10% de LLS dans les 2 quartiers

Les aménagements

71 558 K€ HT ESPACES PUBLICS, RÉSEAUX DE CHALEUR, VOIRIES

17 000 K€ HT **REQUALIFICATION** CENTRES COMMERCIAUX ET **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

+ TRAMWAY

Les équipements
construits, réhabilités, restructurés

58 000 K€ HT
10 ÉQUIPEMENTS

MONPLAISIR
groupes scolaires et crèches Voltaire et Valéry, Cité scolaire (collège Jean Lurçat, lycée Mounier), Gymnase Europe, locaux associatifs et culturels.

BELLE-BEILLE
maison du projet, piscine, groupe scolaire et crèche Pierre et Marie Curie, Halle Millot, Resto-troc, ALSH Belle-Beille / Lac de Maine

Le coût du projet global : 375 779 K€ HT (450 934 K€ TTC)

Fonds propres — Prêts — Subventions

- Bailleurs 223 309 K€
- Ville d'Angers + ALM + Alter 109 301 K€
- Région, Département 9 500 K€
- Prêts Caisse des dépôts 112 000 K€
- Prêts Action Logement Services 29 396 K€
- Subvention Anru 70 560 K€
- → 100 K€ Union Européenne FEDER 4 763 K€
- Subventions diverses 713 K€

angers loire métropole communauté urbaine — ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine — Angers — alter — anjou — Union Européenne Région Pays de la Loire — LogiOuest — Immobilière Podeliha — Soclova — Caisse des Dépôts — Angers Loire habitat — ActionLogement — aura agence d'urbanisme de la région angevine

© aura - Février 2019

ET DEMAIN ?

L'évaluation est en cours de construction avec l'Agence d'urbanisme, la Ville d'Angers et les partenaires. Le souci est d'intégrer la démarche d'évaluation du Contrat de ville et celle du Nouveau programme de rénovation urbaine.

- ***→ Angers Loire Métropole a élaboré et signé une charte d'équilibre territoriale afin de favoriser la mixité des territoires. Celle-ci va au-delà de la Convention intercommunale d'attribution.***
- ***→ L'évaluation du NPNRU intègre de nombreux objectifs de cohésion sociale et d'emploi. Elle sera articulée avec l'évaluation du Contrat de ville*** *(Annexes).*
- ***→ Définition du point 0 des indicateurs de suivi et d'évaluation du NPNRU.***
- ***→ Suivi des ventes HLM.***
- ***→ Accompagnement d'une démarche de mobilisation des acteurs pour la réussite éducative des enfants du quartier de Monplaisir.***
- ***→ Suivi des clauses d'insertion.***
- ***→ Suivi du Label écoquartier.***
- ***→ Évaluation participative des réalisations avec les partenaires et les habitants.***

La jeunesse, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations

QUESTIONS ÉVALUATIVES

COMMENT ONT ÉTÉ PRIS EN COMPTE CES ENJEUX TRANSVERSAUX ?
COMMENT ONT-ILS ÉTÉ INTÉGRÉS AUX ACTIONS PROGRAMMÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE ?

DOCUMENTS DISPONIBLES

> ***Liste des actions (Annexes)***
> *Diagnostic territorial stratégique dans le domaine de la lutte contre les discriminations*
> *2016-2020 Angers – Trélazé*

Le Contrat de ville de l'agglomération angevine doit permettre la mise en œuvre d'objectifs communs entre les différents signataires autour de 3 piliers et de 3 objectifs transversaux que sont la jeunesse, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations.

LA JEUNESSE

Chiffres et éléments clés

La population des 15-24 ans représente 18 % de la population des quartiers prioritaires d'ALM.

– Dispositif Ville Vie Vacances.
– Loisirs – Sport – Culture « *Aide à la pratique culturelle et sportive* » CCAS Trélazé.
– Actions éducatives « *Quartiers de la connaissance* » LPD – « *Soutien scolaire* » AJAC – Trélazé.
– Insertion socio-professionnelle « *Régie Jobs Jeunes* » Régie de quartier Trélazé – Coopératives jeunesse de services.
– Engagement citoyen « *Chantier citoyen* » ASEA.
– Prévenir la délinquance : « *Atelier réparation de vélo* » - ASEA ; Recherche-action « *Prévenir l'implication des jeunes dans le trafic* ».

Éléments d'analyse

Si la jeunesse renvoie à une population hétéroclite en termes d'âge, de milieu social, de lieu de résidence, les jeunes des quartiers prioritaires font face à des difficultés d'insertion, de logement, de santé, de formation.

La politique de la ville permet de mobiliser l'ensemble des acteurs travaillant avec la jeunesse pour proposer un accompagnement global selon une logique de parcours, l'enjeu prioritaire en matière de jeunesse étant de favoriser l'insertion sociale et professionnelle à une période charnière de la vie.

Dans le suivi des bénéficiaires, nous avons le souci de produire des indicateurs qui prennent en compte le sexe et l'âge des bénéficiaires, notamment pour les actions du pilier Développement économique – Emploi.

L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Chiffres et éléments clés

Davantage de dossiers déposés sur le champ de l'égalité femmes/hommes (Cohésion sociale et emploi) par des experts, mais aussi par des structures tous champs confondus qui investissent ce domaine.

– Peu de données sexuées précises sur les bilans en termes de sexe des bénéficiaires, peu d'analyses des actions proposées sur la proportion de femmes/d'hommes. Si ces éléments sont renseignés, ils le sont parce que la structure affiche un objectif en la matière.
– Dans le dispositif Ville Vie Vacances, globalement quelques structures, tous champs confondus, arrivent au 50 % de filles et de garçons, sinon plutôt 30 à 40 % pour les filles. Celles qui parviennent au 50 % semblent être celles qui diversifient la nature des activités proposées.

Éléments d'analyse

Dans les quartiers prioritaires, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, les habitudes culturelles ou encore les freins à la mobilité sociale et géographique.

Des inégalités persistent dans le domaine de l'emploi et le développement économique : éloignées de l'emploi ou occupant des emplois précaires ou à temps partiel, les femmes des quartiers prioritaires et notamment les immigrées sont les premières touchées par la crise économique.

Les femmes vivant en quartier prioritaire et concernées par la monoparentalité peuvent davantage être exposées à l'isolement social.

La question de la présence des femmes sur l'espace public est un sujet qui anime les acteurs des quartiers. Un traitement particulier de ce sujet est à engager par des « marches exploratoires ».

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

CHIFFRES ET ÉLÉMENTS CLÉS

Contexte

Entre 16 et 18 % d'étrangers dans les quartiers prioritaires contre 7,3 % à l'échelle des villes d'Angers et de Trélazé ; ménages plus jeunes et de grande taille ; difficultés importantes en matière d'emploi, malgré une situation face au diplôme contrastée.

Particularités mises en lumière par le diagnostic

– Difficulté à objectiver ce qu'est une discrimination, pratique discriminatoire invisible de nombreux acteurs.
– Intériorisation du phénomène discriminatoire.
– Méconnaissance des acteurs, ressources et actions du territoire en matière de lutte contre les discriminations, mais très forte demande de ce type d'actions.

Gouvernance et animation PTLCD *(Plan de lutte contre les discriminations)*

– Portage et animation par ALM et les Villes d'Angers et Trélazé.
– Inscription dans les instances de gouvernance du Contrat de ville et dans les instances thématiques de l'emploi et du logement.
– Financement des actions par appels à projets et actions portées par les Villes.

Plan d'actions adopté

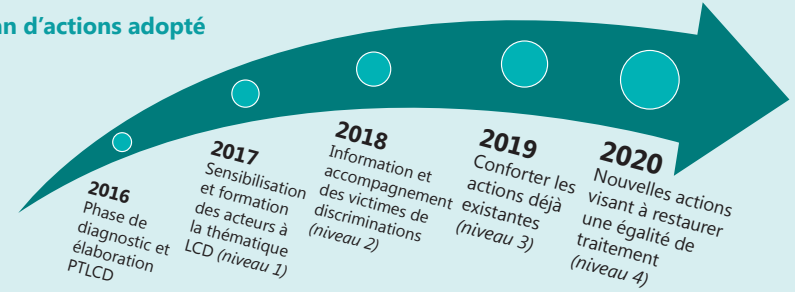

Déploiement du plan d'actions

2016 : phase de diagnostic et d'élaboration du Plan territorial de lutte contre les discriminations réalisé par le Cabinet Fors-Recherche sociale auprès des habitants et des acteurs locaux des quartiers prioritaires.

2017 : sensibilisation et formation des acteurs à la thématique « Lutte contre les discriminations » auprès des agents des services publics, des acteurs de l'emploi, et acteurs du logement.

2018 : la lutte contre les discriminations est en fil rouge de nombre d'actions en faveur de l'emploi, les actions qui mettent en relation directe les demandeurs d'emploi et les employeurs sans le filtre de l'examen préalable des curriculum vitae (expérimentation des emplois francs à compter d'avril 2018). Dans le champ de la cohésion sociale, des actions à dominante « formation socio linguistique » ou à vocation « interculturelle ».

Éléments d'analyse

- La lutte contre les discriminations n'est pas formellement intégrée dans les objectifs de l'ensemble des actions déposées dans le cadre du CVU.
- Les actions déposées sur le champ restent l'apanage d'associations « expertes », souvent de la reconduction d'actions.
- Pour ces dernières, la nature des actions touche plus à la question de l'interculturalité, la valorisation de la diversité culturelle que la lutte contre les discriminations à proprement parler.
- Des actions sont développées en lien avec l'appréhension des codes culturels, les aspects de citoyenneté : droits et devoirs, actions spécifiques liées à la laïcité. Elles posent le socle nécessaire à la prévention des discriminations et viennent renforcer la cohésion sociale.
- C'est significativement sur le champ de l'emploi que l'on retrouve des actions concourant et/ou affichant l'objectif de lutte contre les discriminations.
- Pas d'action déposée sur le champ de l'accès aux droits ou de l'accompagnement des victimes de discriminations. C'est le droit commun qui répond à cet enjeu.
- Tout un volet de la lutte contre les discriminations relève du droit commun. Il est mis en œuvre notamment à l'échelle de la Ville d'Angers et ALM dans le cadre de la gestion des ressources humaines.

ET DEMAIN ?

Les enjeux transversaux font d'ores et déjà l'objet d'une attention particulière des partenaires du Contrat de ville.

→ Mieux articuler le Contrat de ville avec l'Appel à projets de la DILCRAH spécifique à la lutte contre les discriminations.

Parmi les 40 mesures à conforter pour la suite du Contrat de ville, la circulaire du 22 janvier 2019 concernant la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers identifie :

– la prévention des discriminations (opérations de testings sur les embauches, label égalité-diversité dans la fonction publique…).

Gouvernance du Contrat de ville

QUESTIONS ÉVALUATIVES

QUELLE EST LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE ?
QUEL SCHÉMA A ÉTÉ MIS EN ŒUVRE AU REGARD DU SCHÉMA INITIALEMENT PRÉVU ?
QUELLES DIFFICULTÉS ONT ÉTÉ RENCONTRÉES ?

CHIFFRES ET ÉLÉMENTS CLÉS

Les modalités de gouvernance réelles diffèrent peu du schéma initial, essentiellement sur une simplification et fusion des instances prévues initialement. Les modalités de gouvernance du Contrat de ville visent à privilégier une approche intégrée, favorisant les liens et articulations entre les 3 piliers du Contrat de ville et la déclinaison au sein de ces 3 piliers de chacun des 3 axes transversaux. Elles sont structurées de la manière suivante :

SCHÉMA DE LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

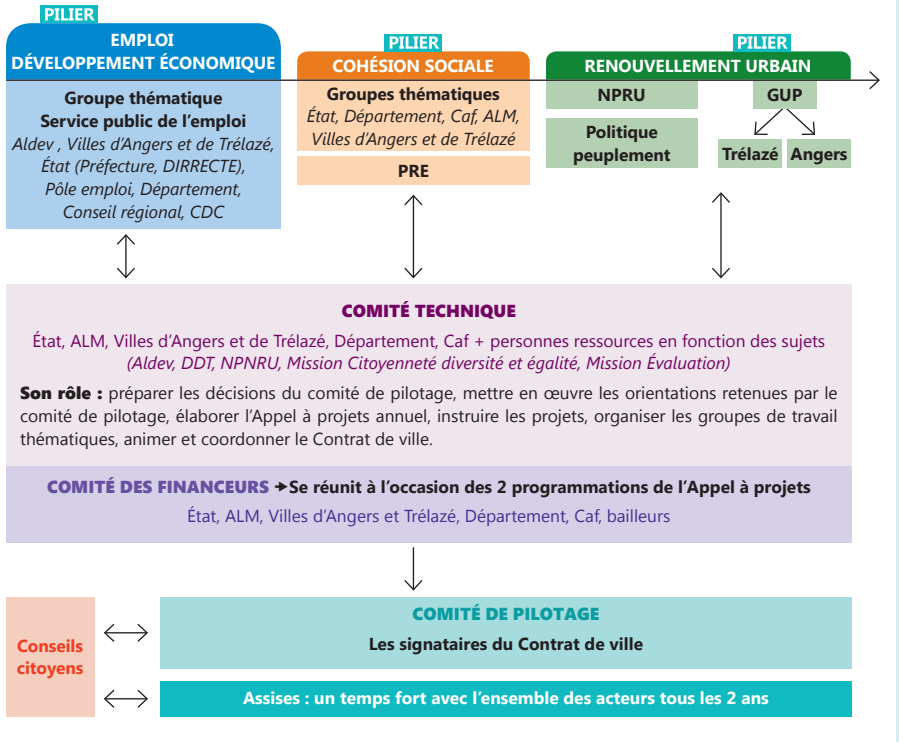

Éléments d'analyse

Le schéma ci-contre décrit uniquement les modalités de gouvernance partenariales. Chaque institution coordonne, en parallèle, en interne, des groupes de travail avec les volets thématiques de son champ d'intervention.

Points forts

- Les réunions du comité de pilotage ont lieu 3 fois par an. L'ensemble des signataires du Contrat de ville et 2 représentants de chaque Conseil citoyen y participent.
- Les groupes thématiques fonctionnent différemment selon les piliers.
- Pour le pilier Emploi, 2 à 3 réunions annuelles avec les financeurs et les opérateurs clés du pilier. Il donne lieu à une animation spécifique à l'échelle du quartier à Monplaisir, Belle-Beille et La Roseraie.
- Le groupe Cohésion sociale est composé de plus de 50 acteurs mobilisés sur des thématiques très variées. Il fait l'objet de groupes de travail spécifiques (parentalité, stage de 3e) et d'une déclinaison territoriale via l'animation de commissions thématiques dans chaque quartier prioritaire (enfance-famille, Collectif santé, culture, jeunesse...).
- La question du cadre de vie est traitée dans différentes instances : comité technique NPRU, groupes de travail sur la gestion urbaine de proximité, groupes propres à la politique de peuplement.
- Prévu tous les 2 ans, le temps fort des Assises politiques de la ville rassemble chaque fois plus de 120 acteurs.

Points faibles

- Le Comité de pilotage réunit plus de 45 participants, la représentation des institutions et des habitants y est déséquilibrée. Ces rencontres sont davantage un lieu d'enregistrement que de dialogue.
- La gouvernance spécifique ne permet pas d'interroger suffisamment les politiques de droit commun (exemple la politique d'équilibre territorial/de peuplement).
- La transversalité est complexe à traiter entre piliers.

Point particulier, la contribution des conseils citoyens

À la date de l'évaluation à mi-étape du Contrat de ville, la co-construction du Contrat de ville avec les conseils citoyens se décline comme suit :

- participation au comité de pilotage ;
- identification des enjeux prioritaires pour les quartiers dans le cadre de l'Appel à projets annuel ;
- participation aux temps forts : « Assises politique de la ville » ; « Assemblées de quartier pour Angers » un temps avec les élus à Trélazé ;
- informations régulières via la Newsletter politique de la ville ;
- implication dans l'amélioration du cadre de vie via la Gestion urbaine de proximité ;
- actions ponctuelles comme les « Belles vues d'automne » à Trélazé ;
- concertations NPRU sur Monplaisir et Belle-Beille.

Ingénierie du Contrat de ville

QUESTIONS ÉVALUATIVES

QUELLE INGÉNIERIE A ÉTÉ MOBILISÉE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE (MOYENS HUMAINS) ?

QUELS MOYENS ONT ÉTÉ MIS EN ŒUVRE AU REGARD DU SCHÉMA INITIALEMENT PRÉVU ?

QUELLES RELATIONS ENTRE INTERCOMMUNALITÉ ET COMMUNES ?

CHIFFRES ET ÉLÉMENTS CLÉS

Des moyens dédiés à l'animation globale : suivi administratif et financier du Contrat de ville ; pilotage et coordination des acteurs à l'échelle Villes/ALM/département ; animation de la transversalité ; mobilisation du droit commun ; cohérence et complémentarité des projets de territoire.

>Bureau « Politique de la ville » de la Préfecture, Mission politique de la ville/ALM, Chargé de mission département, Caf, Ville de Trélazé

Des moyens dédiés au développement social local en proximité pour :

– assurer une veille territoriale en immersion ;
– accompagner les acteurs en proximité et suivre les projets financés ;
– favoriser la participation des habitants ;
– favoriser l'accès aux services publics de proximité pour les habitants.

> 9 développeurs ou chargés de développement social rattachés aux 2 villes.
> 2 délégués du Préfet.

Un fonctionnement en mode projet avec des pilotes et des équipes projets identifiés par thématique :

> Projet de rénovation urbaine *(Direction PRU ALM – Direction départementale du territoire de la Préfecture : équipe projet favorisant les binômes urbain/social)*.
> Contrat local de santé (ALM).
> Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance *(ALM – État)*.
> Programmes de réussite éducative *(coordination par chacune des 2 villes)*.
> Plan d'actions emploi et développement économique *(ALDEV – État)*.

Éléments d'analyse

Points forts

- L'organisation permet un accompagnement conjoint des villes et de l'État à travers les équipes d'ingénierie de proximité des développeurs + et des délégués du Préfet.

Points faibles

- Le renouvellement et les absences des équipes de terrain (développeurs, délégués du Préfet) ont pu impacter les dynamiques de développement territorial à l'œuvre sur certains quartiers.
- Pour Angers, les liens doivent être plus étroits entre les équipes d'ingénierie et les équipes chargées de l'accompagnement des conseils citoyens.
- Pour Trélazé, c'est la même personne qui est en charge des deux volets.

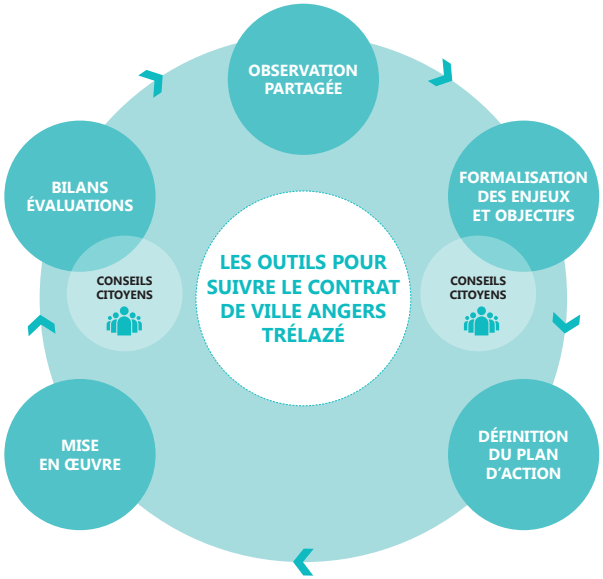

ET DEMAIN ?

GOUVERNANCE

→ Nécessité de simplifier le schéma de gouvernance pour davantage de lisibilité et en faire une représentation au plus près de la réalité.

→ Proposer un autre format pour les comités de pilotage, moins dans la représentation et davantage dans l'échange et la contribution des financeurs et des habitants au débat public.

→ Associer davantage le Conseil régional aux instances de pilotage.

INGÉNIERIE

→ Poursuite du schéma actuel.

→ Les délégués du Préfet disposent depuis peu de bureaux dans certains quartiers, à raison d'une demi-journée par semaine. Cela contribuera à renforcer les liens avec les équipes de proximité des villes, les Conseils citoyens et les porteurs de projet.

Synthèse de l'évaluation mi-parcours 2015-2022
du Contrat de ville Angers – Trélazé

OBSERVATION

> 1 seul critère : concentration pauvreté.
> Une géographie prioritaire resserrée sur 8 quartiers, dont 2 nouveaux.
> 2 quartiers en NPNRU.

> Croissance démographique d'Angers portée par les quartiers prioritaires.
> Cumul des fragilités des ménages.
> Phénomènes de concentration de pauvreté.
> Des « ilots sensibles » repérés en plus des quartiers prioritaires.

L'APPEL À PROJETS

> 2 programmations annuelles.
> 180 actions financées ; 1/3 actions nouvelles.
> 1 700 000 € de crédits spécifiques en 2018.
> Mobilisation du droit commun 360 000 € en moyenne sur 2016-2018.
> 50 % des financements « emploi ».
> Le pilier Cadre de vie relayé par les directions techniques et le NPNRU.
> 65 % des actions sur le pilier « Cohésion sociale ».

> Une déclinaison partenariale.
> Un cadre stratégique qui s'adapte aux territoires.
> Des conseils citoyens impliqués.
> Une évaluation au long cours articulée avec le droit commun.

ET DEMAIN ?

→ ***Renforcer la mobilisation du droit commun pour financer les actions de l'appel à projets et intégrer les expérimentations ayant fait leurs preuves.***
→ ***Préciser les objectifs à investir en priorité avec les conseils citoyens.***
→ ***Simplifier l'appel à projets.***

EMPLOI – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

> 4 900 demandeurs d'emploi catégorie A dans les quartiers prioritaires, soit 26 % des demandeurs d'emploi d'Angers Loire Métropole.
> Légère baisse des demandeurs d'emploi catégorie A/hausse des catégories B et C.
> Un plan d'actions annuel structuré
> 50 % des subventions mobilisées.
– Entre 30 et 35 projets soutenus par an.
– Entre 8 et 10 actions nouvelles en 2017-2018.
– Des actions intégrées dans le droit commun.

> 2 075 demandeurs d'emploi/quartiers prioritaires ont bénéficié d'une action contrat de ville avec 350 sorties positives repérées et 700 entreprises mobilisées.
> Impact des mesures nationales : « 500 000 formations » « Emplois aidés ».
> Angers Loire Métropole, territoire d'expérimentation des emplois francs.

ET DEMAIN ?

→ ***Rendre plus lisibles les dispositifs existants et renforcer leur articulation pour construire des parcours personnalisés (exemple : promotion de l'alternance).***
→ ***Innover pour lever davantage les freins à l'emploi : organisation familiale, mode de garde, mobilité, accueil et intégration dans l'entreprise.***
→ ***Mieux prendre en compte les besoins insuffisamment couverts : formation linguistique, compétences clés, acquisition du langage technique professionnel.***
→ ***Travailler davantage la durée des accompagnements, de l'accompagnement physique vers le droit commun et les méthodes alternatives en matière de recrutement.***
→ ***Mobiliser le Conseil régional, acteur clé en matière de formation et d'emploi.***

COHÉSION SOCIALE

> Concentration des problématiques sociales, faiblesse des revenus, monoparentalité, accès aux soins.
> Part des jeunes importante.
> Vieillissement de la population.
> Un enjeu fort autour de la parentalité et de la réussite éducative.

> Des associations mobilisées dans les quartiers.
> De nouveaux porteurs de projet.
> Un partenariat et soutien fort des institutions auprès des acteurs.
> Des porteurs de projets à conforter dans la durée.
> De nombreuses actions dans des domaines très diversifiés, mais des thématiques moins investies que d'autres.
> Un décalage entre les besoins et l'offre, notamment sur :
– l'apprentissage du français, les codes et la citoyenneté de la société française ;
– l'accès aux droits avec une intervention renforcée à conduire pour lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme.
– l'offre culturelle et sportive à orienter vers les enfants.

ET DEMAIN ?

→ ***Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets associatifs.***
→ ***Qualifier les acteurs sur les questions sensibles telles que la lutte contre les discriminations, la prévention de la radicalisation, l'approche interculturelle, la prévention des violences, etc.***
→ ***Investir de manière renforcée :***
– l'« apprentissage des savoirs de base » plus large que l'« apprentissage du français » ;
– l'inclusion numérique ;
– la réussite scolaire ;
– l'accompagnement des publics vers l'autonomie ;
– les projets favorisant la connaissance et l'appropriation des équipements culturels et sportifs.

CADRE DE VIE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Les interventions sur le cadre de vie s'articulent autour de :

> la Gestion urbaine de proximité, renforcée au sein des directions municipales, propreté urbaine, plans voiries, aménagements divers… ;

> la sécurité et la tranquillité publique avec notamment un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ;

> à noter l'action des éducateurs de prévention, des médiateurs de nuit et médiation de jour ;

> le Nouveau programme de rénovation urbaine pour les quartiers de Belle-Beille et Monplaisir.

ET DEMAIN ?

→ *De nombreuses préconisations relèvent du droit commun : améliorer la desserte et le réseau bus, développer les transports doux et les mesures pour apaiser la circulation ; renforcer la présence policière.*

→ *Pour les autres, des actions GUP ou de l'appel à projets Contrat de ville à conforter :*

- *sensibiliser les habitants au respect des biens communs et du vivre ensemble ;*
- *améliorer la gestion des dépôts sauvages, des encombrants ;*
- *améliorer la gestion des espaces publics et aménagements avec l'ensemble des partenaires ;*
- *réactualiser la stratégie territoriale de prévention de la délinquance pour répondre aux nouvelles problématiques.*

→ *L'évaluation du NPNRU sera articulée et intégrée à l'évaluation du Contrat de ville.*

JEUNESSE – ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

> 18 % de la population des quartiers prioritaires entre 15 et 24 ans.

> Inégalité en matière d'emploi.

> Monoparentalité plus importante.

> 18 % d'étrangers dans les quartiers prioritaires/ 7,5 % villes d'Angers et Trélazé.

> Discriminations ressenties par les habitants, notamment en matière d'emploi et de logement.

> Des acteurs mobilisés sur un accompagnement global, insertion sociale et professionnelle.

> Préoccupation sur la présence des femmes dans l'espace public.

> Difficulté à objectiver les pratiques discriminatoires.

> Un diagnostic sur les discriminations réalisé, un plan d'action adopté, avec quelques actions spécifiques.

ET DEMAIN ?

→ *Mieux articuler le Contrat de ville avec l'appel à projets de la DILCRAH, spécifique à la lutte contre les discriminations.*

→ *Parmi les 40 mesures à conforter pour la suite du Contrat de ville, « la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » identifie :*

- *la prévention des discriminations (opérations de testings sur les embauches, label égalité-diversité dans la fonction publique…) ;*
- *l'égalité femmes-hommes.*

GOUVERNANCE ET INGÉNIERIE
Les conseils citoyens

> Un copilotage État-ALM.

> Des instances politiques et techniques.

> Une ingénierie territorialisée État-communes.

> Une observation et évaluation pour ajuster le contrat.

> Les conseils citoyens impliqués.

> Une déclinaison partenariale.

> Un cadre stratégique qui s'adapte aux territoires.

> Une contribution en progrès.

> Une évaluation au long cours articulée avec le droit commun.

ET DEMAIN ?

→ *Simplifier le schéma de gouvernance.*

→ *Favoriser la contribution des conseils citoyens à la définition des enjeux et des orientations au plus près des territoires.*

Chiffres et éléments clés

Éléments d'analyse

ET DEMAIN ?

→ **Conforter la dynamique avec les partenaires et les conseils citoyens pour mieux identifier les priorités et besoins des territoires.**

→ **Poursuivre la mobilisation du droit commun, pour que le contrat de ville soutienne expérimentation et innovation.**

→ **Reformuler certains objectifs, trop généraux et peu opérants.**

→ **Mobiliser de nouveaux porteurs de projets et susciter des réponses à des enjeux trop peu investis.**

→ **Poursuivre les actions mises en œuvre dans les quartiers en articulant droit commun et politique de la ville, ainsi que l'analyse de leur impact sur les conditions de vie des habitants.**

VERS UN CONTRAT DE VILLE RENOUVELÉ 2019-2022

Ce rapport d'évaluation à mi-parcours coïncide avec plusieurs mesures mises en œuvre par l'État, réaffirmées dans la feuille de route du 22 janvier 2019 pour « Une mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ».

Celle-ci s'organise autour de 3 enjeux, avec une déclinaison de 40 mesures :

> **garantir** les mêmes droits aux habitants ;

> **favoriser** l'émancipation ;

> **faire** République.

Plusieurs de ces mesures sont en cours de déploiement au niveau national, avec une concrétisation pour Angers et Trélazé notamment :

> **la relance de la Rénovation urbaine ;**

> **le dédoublement des classes de CP et CE1 en secteur REP+ et REP ;**

> **le dispositif des stages de 3e ;**

> **les emplois francs ;**

> **les adultes** relais.

Les entreprises sont mobilisées autour d'un PaQte :

> **sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise (les stages de 3e notamment) ;**

> **former en favorisant l'accès à l'alternance ;**

> **recruter de manière non-discriminatoire ;**

> **acheter** de manière responsable et inclusive.

Par ailleurs, Angers Loire Métropole est signataire du pacte de Dijon. Celui-ci engage l'État et les collectivités dans le cadre de leurs compétences à renforcer leurs moyens dans les territoires prioritaires.

L'ensemble de ces mesures se déclinera au niveau local dans le courant de l'année 2019, au travers d'un programme renouvelé.

Aussi une méthode partagée et un calendrier de travail se mettent en place pour intégrer l'ensemble de ces mesures d'ici la mi-septembre 2019, au regard de l'évaluation réalisée.

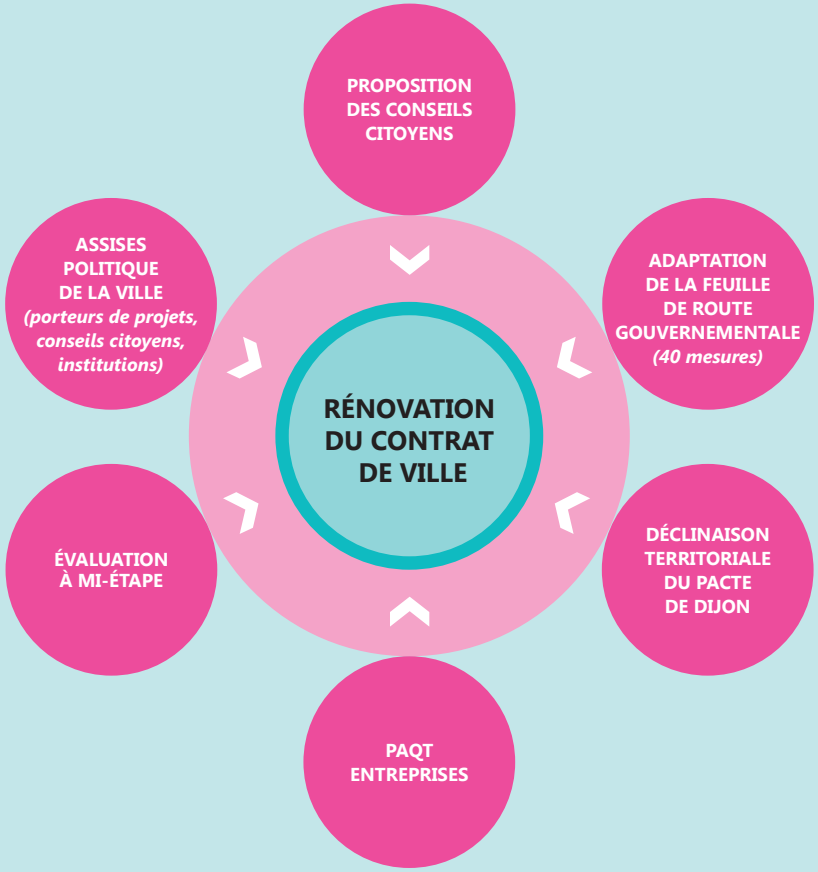

CE DOCUMENT A ÉTÉ RÉALISÉ PAR // MISSION ÉVALUATION – OBSERVATION // MISSION POLITIQUE DE LA VILLE // ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Impression : imprimerie Ville d'Angers // Angers Loire Métropole – Maquette : Laurence Vaslin (02 41 34 64 10).